

Révision et extension du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de Loches



Qu'est-ce qu'un site patrimonial remarquable ?

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires et se substitue aux anciens procédés de protection.

À Loches, l'ancien secteur sauvegardé a été automatiquement transformé en site patrimonial remarquable. Il avait été créé en 1968 dans le cadre de la loi Malraux, pour préserver son centre historique d'une étonnante richesse patrimoniale, qui fait de Loches une cité médiévale d'exception. Dotée des deux labels « Ville d'art et d'histoire » et « Les plus beaux détours de France », la ville de Loches est l'une des rares villes françaises à posséder encore la quasi-totalité de ses remparts du XII^e siècle.

En 2016, son périmètre a été étendu afin d'intégrer le quartier de l'ancien palais de justice (place de Verdun, rue

Lamblardie, avenue du Général de Gaulle et avenue des Bas-Clos) et le jardin public qui offre une vue panoramique sur la Cité royale.

Qu'est-ce qu'un PSMV et pourquoi le réviser ?

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) initial de la ville de Loches a été instauré par arrêté ministériel en 1979 et est toujours applicable. Ce document d'urbanisme fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de valorisation des bâtiments (intérieurs et extérieurs) et des espaces publics du périmètre du site patrimonial remarquable.

Il n'est plus en adéquation ni avec la sauvegarde du patrimoine du centre-ville, ni avec les différentes problématiques liées aux modifications du cadre de vie. Le règlement s'avère obsolète face aux exigences de la vie moderne, il doit être repensé intégralement pour intégrer les besoins de rénovation énergétique des immeubles, l'accessibilité, et les usages modernes en général. Afin de préserver, améliorer et faire vivre son centre-ville, la révision du PSMV du site patrimonial remarquable de Loches a été sollicitée par la Ville en 2009. La révision du PSMV a été décidée par arrêté préfectoral le 30 mai 2016. Cette procédure est menée conjointement par l'État et la Ville de Loches. ■



Secteur sauvegardé de Loches

Comment entreprendre des travaux pendant la révision ?

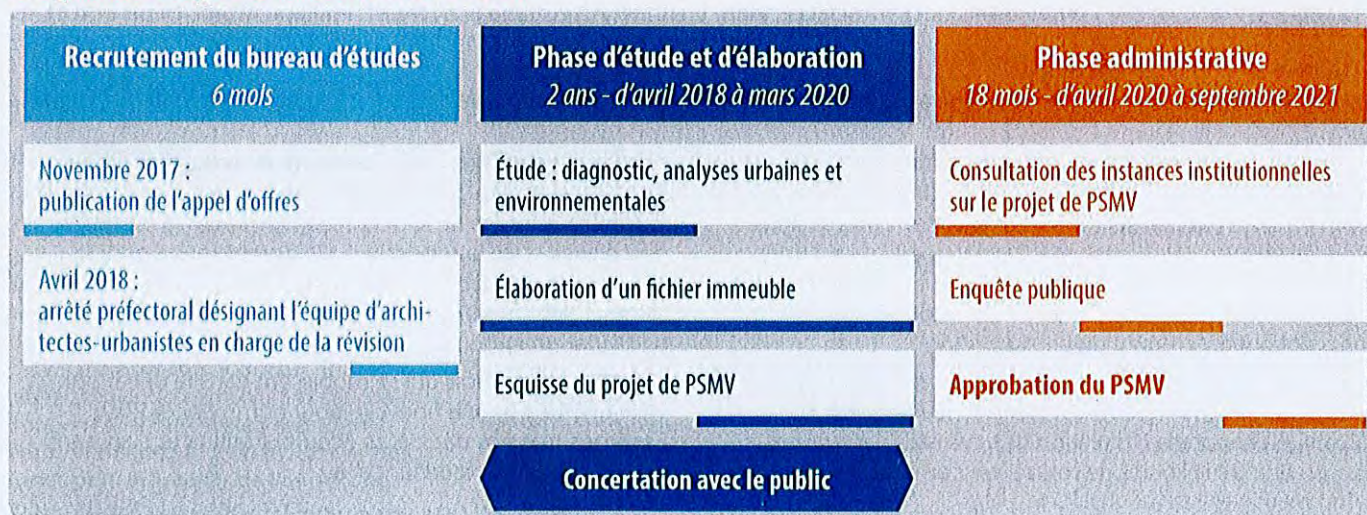
Toute intervention dans le périmètre du site patrimonial remarquable – travaux intérieurs et extérieurs – nécessite une demande d'autorisation d'urbanisme, démarche indispensable pour l'harmonie de votre cadre de vie. Pour toute question sur ce sujet, contactez le service Urbanisme de la ville de Loches au 02 47 91 19 56 ou ads@mairieloches.com.

L'Architecte des bâtiments de France

L'Architecte des bâtiments de France est un acteur incontournable de la protection du patrimoine. Il accompagne les évolutions du site patrimonial remarquable, notamment en donnant son accord pour la réalisation de travaux, et collabore à la révision du PSMV.

La volonté de la Municipalité est de faire émerger un projet urbain de qualité. La révision concomitante des deux documents d'urbanisme réglementaire que sont le PLU et le PSMV est une rare opportunité de poursuivre les mêmes objectifs sur l'ensemble du territoire communal.

Les grandes étapes de la révision du PSMV :



Loches pratique

Révision du règlement d'urbanisme du centre-ville historique de Loches

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Le PSMV doit être adapté aux nouveaux modes de vie et enjeux urbains. Zoom sur les enjeux et le déroulement de la procédure.

Le PSMV de la ville de Loches a été instauré en 1979 et a besoin d'être repensé intégralement pour intégrer les usages de la vie moderne.

Pour un centre-ville agréable à vivre et attractif, bénéficiant d'une protection à la hauteur de son exceptionnelle qualité patrimoniale et architecturale

Objectifs de la révision du PSMV :

- Revitalisation du cœur historique, qui abrite 150 commerces et porte l'identité unique de notre territoire.
- Mieux connaître, protéger et valoriser le patrimoine.
- Disposer d'un document d'urbanisme adapté au secteur ancien porteur d'un projet d'amélioration urbaine.

Les grandes étapes de la démarche de révision du PSMV

La révision du PSMV fait l'objet d'une concertation tout au long de la procédure et se déroule en 2 phases :

- **Une phase de diagnostic** consiste en la réalisation d'études architecturales, urbaines, historiques, patrimoniales et environnementales, et la tenue d'ateliers. Un inventaire de 200 à 300 immeubles sera dressé pour réaliser un descriptif historique, architectural et patrimonial. Des acteurs du territoire seront aussi conviés à participer à des ateliers

thématiques et un registre est à disposition à l'hôtel de ville pour recueillir les demandes.

- **Lors de la phase administrative et d'enquête publique**, chacun pourra s'exprimer sur le projet de révision. À l'issue de cette enquête, la Ville et les commissions locale et nationale des Secteurs sauvegardés se prononceront sur le projet de PSMV, dont l'approbation par arrêté préfectoral est prévue à l'horizon 2022.

Les acteurs de la révision

La révision du PSMV fait l'objet d'un partenariat entre la Ville de Loches et l'État, représenté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France. Chacun participe financièrement à hauteur de 50 % pour un budget total de 400 000 € TTC.

Une équipe pluridisciplinaire bretonne a été mandatée pour conduire l'étude de révision du PSMV :

- Élodie Baizeau, architecte du patrimoine,
- K Urbain, urbaniste,
- Onésime Paysages et Territoire, paysagiste,
- Bureau d'études IDEAL, socio-économiste,
- Bureau d'études GRAHAL, ingénieur patrimonial et historien d'art,
- SAFEGE, géomaticien. ■



Flyer distribué avec votre Loches actualités d'octobre.

Le calendrier de la révision du PSMV

- > **Septembre 2018**
Mise en révision du PSMV et lancement de la concertation
- > **Septembre 2019**
Restitution du diagnostic via une exposition
- > **Fin 2020**
Présentation du projet de PSMV
- > **2021**
Phase administrative avec enquête publique
- > **2022**
Entrée en vigueur du PSMV

Des envies pour valoriser ma ville ? Je participe !

- ➔ Réunion publique le jeudi 4 octobre à 20h, au Moulin des Cordeliers.
- ➔ Registre à votre disposition à l'hôtel de ville pour recueillir vos demandes.

MAIRIE DE LOCHES

Place de l'Hôtel de Ville - BP231, 37600 Loches
Tél : 02 47 91 19 50 / Fax : 02 47 91 19 69

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi > 9h-16h45,

vendredi > 9h-16h, samedi > 9h-11h45. Service État civil fermé de 12h30 à 13h30 du lundi au vendredi.

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur www.ville-loches.fr !



Des élèves lochois impliqués dans la sauvegarde de leur patrimoine

Dans le cadre de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la ville de Loches, le CAUE 37 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'Indre-et-Loire intervient dans trois classes de CM1 et CM2.

Présidé par Vincent Louault, le CAUE 37 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il conseille les particuliers et les collectivités, il forme les élus et les enseignants qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique.

C'est dans ce cadre que sept intervenants du CAUE et de l'ADAC 37 ont mis en place un projet pédagogique spécifique co-construit avec la collectivité et les enseignants. S'appuyant sur les caractéristiques architecturales et paysagères de Loches, ce projet vise à permettre aux élèves d'acquérir pas

à pas des notions de base de l'aménagement du territoire, dans un cadre patrimonial. Une démarche originale et inédite puisque c'est une des premières fois qu'une telle action s'inscrit dans la révision du PSMV.

Quatre sessions sont organisées durant l'année scolaire 2018-2019. Elles sont construites pour guider les enfants vers des notions de plus en plus complexes. La dernière session doit aboutir à une production commune faite par les élèves eux-mêmes dans laquelle ils mettront en application leurs acquis et exprimeront leurs points de vue et leur vision sur l'évolution du site patrimonial.

Onze ateliers se sont déjà tenus, en partie en classe, l'autre sur le terrain. Lors de la première séance, les intervenants ont présenté leurs métiers aux élèves. Ils ont ensuite abordé des notions importantes :

- les éléments constitutifs d'une ville,
- l'art dans le paysage (lors d'une séance aux Prairies du Roy),
- l'évolution urbaine du site de la forteresse de Loches,
- l'évolution urbaine de la ville à partir d'étude de cadastres anciens et actuels,
- la création des secteurs sauvegardés,
- le patrimoine,
- les déplacements et le handicap,
- le développement durable.

En parallèle, le secteur historique de Loches a été divisé en sites d'étude, identifiés avec le service Urbanisme de la Ville. Chacun d'eux a été attribué à un groupe d'élèves. À la fin du projet, ceux-ci feront des propositions concrètes sur le site qu'ils auront étudié.

Chaque séance s'appuie sur divers supports : vidéos, photos, plans, maquette, réalisation de croquis, mais aussi par des actions d'observation ou de mise en situation. Par exemple, la thématique du handicap a été abordée dans le cadre d'un parcours avec obstacles que les élèves ont pratiqué en situation de handicap (yeux bandés, fauteuil roulant).

Rencontrés en février, les intervenants du CAUE 37 ont exprimé leur enthousiasme face à l'attention et l'intérêt des élèves, et la pertinence de leurs remarques. Ils ont apprécié de leur faire redécouvrir leur cadre de vie. De telles actions pédagogiques permettent de sensibiliser les citoyens et les usagers de demain, d'éveiller la curiosité dès le plus jeune âge et enfin de les accompagner à proposer des idées créatives. ■



PAROLES D'ÉLÈVES...

« Le patrimoine c'est ce qui nous aide à comprendre comment nous vivons »

« [le paysagiste] C'est celui qui dessine les jardins et tout ce qui se passe en dehors des bâtiments. Il plante les arbres et les fleurs. Il regarde loin »

« [l'architecte] C'est celui qui dessine les plans des bâtiments, c'est aussi celui qui dessine les envies et les rêves des gens »

« Le patrimoine est un héritage qu'il faut protéger »

« [l'urbaniste] C'est celui qui organise et met de l'ordre dans la ville »



EN BREF

BRADERIE POUR ENFANTS

L'association des parents de crèche La Maison des petit organise, le samedi 16 mars braderie printemps-été à l'Agnes Sorel, de 9h à 13h. Vi y trouverez des vêtements, accessoires et des jouets pour enfants de 0 à 16 ans.

Infos : 07 68 09 26 29.

STAGE DE DANSES

L'association La K'Danse propose un stage de danse en ligne autre de bachata, avec Pas Crenn, le dimanche 24 mars à Beaulieu-lès-Loches (rue Stade), entre 9h30 et 12h45. Tarifs : 10 € le cours, 15 € le Inscription : 06 88 53 29 1.

LES GRANDS REND VOUS DES ASSOS

Cette année, le service Vie ciative de Loches organise plage du 2 au 13 juillet. Ass fête le samedi 7 septembre actions pour le Téléthon le décembre. Toutes les asso locales sont les bienvenues participer à ces évènements sitez pas à prendre contact David Charron pour vous li de la marche à suivre.

Contact : 06 77 44 04 11 associations@mairie Loches Rue Pierre-Michel Yvon, 1

Par ailleurs, si vous êtes m d'une association, sachez pour toute organisation de manifestation, il est nécessaire d'en informer la Ville de Loches Pour cela, il suffit d'adresser demande, en précisant l'objet la manifestation, sa date et lieu, par courrier ou par e-mail mois avant la date souhait vos déclarations ou demandes d'autorisation, rendez-vous site www.service-public.fr

PSMV : Le Site patrimonial remarquable de Loches en devenir

Qu'est-ce qu'un Site patrimonial remarquable ?

LE SECTEUR SAUVEGARDE DEVIENT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le Secteur sauvegardé a été introduit par la loi Malraux en 1962 pour assurer la sauvegarde et la valorisation des centres urbains historiques d'intérêt patrimonial. Celui de Loches a été créé en 1968 - l'un des plus anciens de France - pour reconnaître le caractère exceptionnel de la cité royale et de la ville ancienne. **En 2016, la dénomination de « Secteur sauvegardé » devient « Site patrimonial remarquable » (SPR).** Le SPR permet une connaissance fine du patrimoine bâti et paysager, de le protéger des destructions ou des restaurations inadaptées, tout en favorisant sa mise en valeur et son évolution.

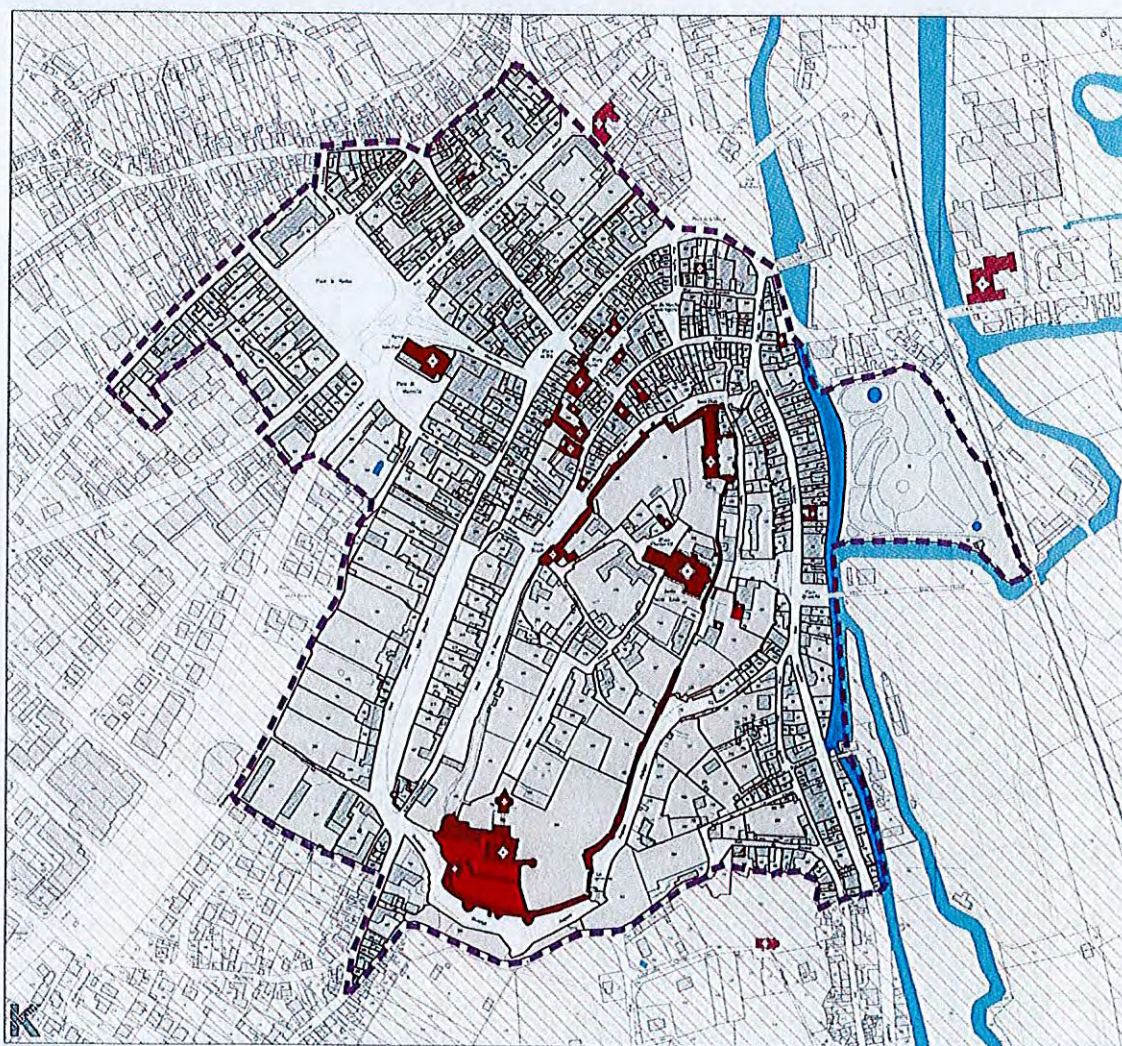
LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) MIS EN RÉVISION

Le PSMV est le document d'urbanisme qui régit et protège le Site patrimonial remarquable. Il fixe, parcelle par parcelle, les règles et prescriptions de mise en valeur spécifiques (construction, restauration et

réhabilitation) à chacun des immeubles et des espaces publics. **À la fois outil d'urbanisme opérationnel et guide technique pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural, le PSMV permet d'accompagner l'évolution et l'embellissement du centre historique de la ville.**

Le PSMV de Loches, instauré en 1979, avait besoin d'être repensé intégralement pour intégrer les usages de vie moderne (Cf. *Loches actualités* janvier 2018). La démarche de révision voit sa première phase s'achever. Le diagnostic réalisé depuis septembre 2018 par le groupement de chargés d'études, mandaté par la Direction régionale des affaires culturelles et la Ville de Loches, arrive à son terme et vous sera restitué à travers une exposition (voir P.9) et au cours d'une réunion publique qui se déroulera le jeudi 19 septembre 2019 à partir de 19h au Moulin des Cordeliers.

Extrait cartographique du périmètre du SPR après extension ▼



VIVRE À LOCHES

Un inventaire pour mieux connaître et valoriser votre patrimoine

Dans le cadre de la révision du PSMV, le groupement Baizeau Architecte – composé d'architectes du patrimoine, d'urbanistes, de paysagistes, de sociologues et d'historiens – réalisera un inventaire patrimonial sur tout le périmètre. Ils pourront être accompagnés par des agents des services de la Ville de Loches.

Cela permettra, en constituant une base de données des immeubles et des espaces non bâtis, d'avoir une connaissance plus fine du patrimoine et une meilleure compréhension de

l'évolution de la ville. À ce titre, conformément au Code de l'urbanisme, l'équipe est autorisée et habilitée à visiter votre domicile, ainsi que les parties communes des immeubles et les extérieurs.

En réservant un bon accueil à l'équipe d'experts et en partageant avec eux votre connaissance des lieux, vous participerez activement à l'élaboration d'un cadre de vie amélioré, pour votre immeuble et votre quartier.



Des envies pour valoriser ma ville ? Je participe !

- ▷ Réunion publique : jeudi 19 septembre à 19h, Moulin des Cordeliers
- ▷ Registre à votre disposition à l'hôtel de ville pour recueillir vos demandes

Calendrier de la révision du PSMV

- ▷ Septembre 2019 : restitution du diagnostic via une exposition (voir P.9)
- ▷ Fin 2020 : présentation du projet de PSMV
- ▷ 2021 : phase administrative avec enquête publique
- ▷ 2022 : entrée en vigueur du PSMV

Comment entreprendre des travaux pendant la révision ?



Toute intervention dans le périmètre du Site patrimonial remarquable – travaux intérieurs et extérieurs – nécessite une demande d'autorisation d'urbanisme, une démarche indispensable pour l'harmonie de votre cadre de vie.

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez contacter le service Urbanisme-foncier de la Ville de Loches au 02 47 91 19 56 ou par e-mail à l'adresse : ads@mairieloches.com.

VIVRE À LOCHES



Exposition « Ma ville, mon patrimoine : regards d'écoliers »

Quel patrimoine remarquable nous entoure ? Comment vivre dans une ville patrimoniale entre évolutions nécessaires et conservation du bâti ancien ? À quelle ville ce patrimoine nous amène-t-il à rêver pour demain ?

Autant de questions que s'est posé le cabinet d'étude en charge de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) lors de l'élaboration du diagnostic et sur lesquelles les classes de CM1 et CM2 des écoles de Loches ont travaillé dans le cadre d'un projet pédagogique mené par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Indre-et-Loire.

Cette exposition sera inaugurée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine le samedi 21 septembre. La veille de ce grand week-end patrimonial, les classes qui ont participé au projet seront invitées à découvrir l'exposition en avant-première dans le cadre de l'opération nationale portée par la Fédération des CAUE, « Les Enfants du patrimoine ».

Exposition « Ma ville, mon patrimoine : regards d'écoliers »
Du 21 septembre au 11 novembre 2019 à la Chancellerie (8 rue du Château)
Accès libre tous les jours de 10h à 18h



DOSSIER DU MOIS

↳ Pratiquer un urbanisme intégré dans un environnement préservé

AMÉNAGEMENT URBAIN

Travaux rue Descartes

Dans la continuité des aménagements réalisés sur la place de Verdun et rue Alfred de Vigny, la Ville de Loches poursuit ses travaux de réhabilitation de l'espace public avec la reprise totale de la voirie rue Descartes. Fin des travaux estimée à fin avril 2023.



HABITAT

Opération programmée d'amélioration de l'habitat / Renouvellement urbain

Avec la Communauté de communes 5 priorités d'actions sur les logements avec un financement communal complémentaire : Ravalement de façades / Travaux spécifiques des logements au contact de la roche / Installation d'ascenseurs / Démolition d'annexes et locaux vétustes / Recréation d'accès aux étages. Début de l'opération prévu en juillet 2023.

VALORISATION DU PATRIMOINE

Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Objectifs du PSMV : Revitalisation du cœur historique (identité de la ville et présence de 150 commerces) / Mieux connaître, protéger et valoriser le patrimoine / Disposer d'un document d'urbanisme adapté et porteur d'un projet d'amélioration urbaine. Entrée en vigueur au 1^{er} semestre 2024.

Règlement local de publicité (RLP)

C'est le document qui précise les règles applicables localement en matière de publicité extérieure, d'enseignes et de pré-enseignes. Arrêt du projet en mars 2023. Approbation du RLP fin 2023, entrée en vigueur du règlement en janvier 2024.

Remparts

Les travaux de mise en sécurité des remparts sont en cours (réalisés en partenariat avec l'État et le Conseil départemental 37). En 2022 : confortement au niveau des tours à bec. À venir : lancement du marché pour la dévégétalisation de la seconde enceinte chez les particuliers rue Balzac, étude de la zone 15 (rues St-Ours et des fossés St-Ours), potentielle future zone d'intervention.

Collégiale Saint-Ours

2022 : définition du projet de restauration. 2023 : instruction de l'autorisation de travaux et consultation des entreprises. 2024-2028 : gestion de l'évacuation des eaux pluviales, ventilation de la crypte, restauration des 2 clochers, façade sud.

Musée Lansyer

2022 : renforcement de la communication et des animations, rédaction d'un plan d'actions pour 5 ans. 2023 : restauration de 8 tableaux pour renouveler les œuvres du musée, lancement du projet participatif « À vous de choisir ! », mise en place de nouvelles actions de médiation envers les personnes âgées, les adolescents et les tout-petits.

Mobilier des églises

Collégiale Saint-Ours : étude diagnostic sur l'ensemble des tableaux, restauration du tableau « Un trait de la vie de saint Ours » (fin à l'été 2023), restauration de la fresque représentant saint Brice (fin en septembre 2023). Église Saint-Antoine : fin des travaux de rénovation de l'orgue en 2022.

VOIES CYCLABLES



- 2022 : finalisation du schéma vélo, mise en œuvre des premiers aménagements (cheminements sécurisés, chaudiou). Coût : 26 600 €.
- 2023 : poursuite des aménagements (plateau de rencontre au carrefour de la Maison des assos). Coût : 66 800 €.

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRO, Centa Presse et autres presses habilitées :
E-mail : info@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mussel
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 3

Pour savoir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du préfet d'Indre-et-Loire, une enquête publique est ouverte du mardi 20 juin à 9h00 et close le vendredi 22 juillet 2016 à 17h30 sur les territoires des communes de METTRAY et CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE concernant le projet de plan de préservation des écosystèmes (PPE) autour du site de l'établissement DE SANGOSSE JARDIN de METTRAY.

Les informations liées à l'enquête publique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire (www.indre-et-loire.gouv.fr).

La dossier d'enquête, ne comportant ni étude d'impact ni avis de l'autorité environnementale, est déposé à la mairie de METTRAY, siège de l'enquête, ainsi que dans la mairie de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de l'enquête :

- à METTRAY: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf vendredi 15 juillet) et les mardis et samedis de 9h00 à 12h00.

M. Pierre TOHNELLE, directeur général des services des collectivités territoriales et services, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, ainsi que dans la mairie de METTRAY, siège de l'enquête, ainsi que dans la mairie de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, pendant toute la durée de l'enquête :

Le commissaire-enquêteur recueille les observations des intéressés en mairie de METTRAY :
le mardi 28 juin de 9h00 à 12h00,
le mardi 12 juillet de 14h30 à 17h30,
le vendredi 22 juillet de 14h00 à 17h00 ;
en mairie de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE :
le samedi 9 juillet de 9h00 à 12h00.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre tenu à sa disposition dans les mairies citées ci-dessus ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de METTRAY, siège principal de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-ppe-desangosse@indre-et-loire.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre une décision sur l'approbation du PPE autour de l'établissement DE SANGOSSE JARDIN.

Toute personne pourra après l'enquête publique connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de METTRAY et CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE et sur le site internet de préfecture d'Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées sur le dossier faisant l'objet de la présente enquête auprès de la direction départementale des territoires (DDT) d'Indre-et-Loire - SUREPPE - 41, avenue de Grammont - 37000 TOURS ou auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Centre - SEIR - 6, rue Charles Couffon - 45000 ORLÉANS.

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de préfet d'Indre-et-Loire.

Vie de sociétés

CALVAGAZ SERVICES
SAS au capital de 40 000 €
Siège social : Rue de la Poudrière
37700 SAINT PIERRE DES CORPS
480 278 322 RCS TOURS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 24/05/2016, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Steven SELS demeurant à SCHOETEN (2900) - Wijngaardaan 10 (Belgique) en remplacement de M. Massih NIAZI BANIEHR démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de Tours.

PLOMBERIE DU JARDIN
SARL Unipersonnelle au capital de 1500,00 Euros
66 rue du tour à chaux, 37150 BLERE
75278255 RCS, Tours

Par décision de l'Associé Unique en date du 09/12/2015 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 09/12/2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur DUJARDIN LUDOVIC, 66 rue du tour à chaux, 37150 BLERE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Tours.

SCPPRADO - LEROUX - CAZUGUEL
Nouvelles sociétés
CHATEAUNEUF D'ILLE ET VLAINE (35430)
6 rue de l'Etang du Miroir
Tél : 02.93.58.40.73

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me PRADO, notaire à CHATEAUNEUF D'ILLE ET VLAINE, le 22/04/2016, enregistré au SPF TOURS I le 23/05/2016 volume 2016P n°3821, à publier au Service de la Publicité Foncière de TOURS I et de NICE 3, il a été constaté une société :

- Dénomination sociale : SCI PVK
- Forme : société civile
- Capital social : 325.137 € entièrement libéré divisé en 325.137 parts de 1 euro
- Siège social : 4 rue Giraudou 37000 TOURS
- Objet social : la société a pour objet notamment l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de leurs immeubles et biens immobiliers
- Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
- Apport en numéraire : 500,00 €
- Apport en nature : la pleine propriété d'un appartement et d'un garage situés à JENTON 24 promenade Maréchal Lacroix Hautecloque lots n°291 et 416). Cet immeuble affranchi de tout passif a été évalué à 260.000,00 €.
- Et apport de la pleine propriété d'un appartement (lots 3, 4 et 6) sis à TOURS (37000) 4 et 6 rue Giraudou, évalué à 66.000,00 €. Le passif y afférant (solde prêt restant dû à la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou) pour un montant de 43.363,29 € a été apporté.
- Soit un apport à titre onéreux de 43.363,29 € et un apport à titre pur et simple de 321.636,71 €.

Le Gérance : M. Hans Ferginand NEBELSZTEH, et Mme Jasmina KERBOLOVA, son épouse, demeurent ensemble à 252042 PRANJA ZAPAD (CROQUIE (REPUBLIQUE), 204 Kanenicka, Maronice.

Copierants statutaires pour une durée indéterminée :
- Parts sociales : Toute mutation à titre gratuit ou à titre onéreux ayant pour objet ou pour effet la création d'une ou de plusieurs parts sociales ou de droits portant sur ces parts, entre toutes personnes physiques ou morales, y compris entre associés, et au profit d'un descendant et d'un associé est soumise à l'impôt légal prévisible de l'assemblée générale extraordinaire.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS.
Pour avis et mention,
Me Vincent PRADO

Avis administratifs

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
Direction des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées
Commune de Loches

Extension et mise en révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé

Aux termes d'un arrêté du 30 mai 2016, le Préfet d'Indre et Loire a étendu le secteur sauvegardé de la commune de Loches conformément à plein sensu, en application des articles L. 313-1 à L. 313-2-1 et R. 313-1 à R. 313-22 du code de l'urbanisme. Cette extension porte la superficie du secteur sauvegardé à 28,30 hectares.

Ledit arrêté vaut prescription d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur le territoire concerné par l'extension du secteur sauvegardé institué par l'article 1er de l'arrêté précité.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé est mis en révision dans les conditions fixées par les articles L. 313-1 et R. 313-14 du code de l'urbanisme.

Une concertation est engagée en application des articles L. 103-2, R. 313-7 et R. 313-14 du code de l'urbanisme et se déroulera pendant toute la durée de l'établissement du projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur, selon les modalités précisées à l'article 4 dudit arrêté.

En application de l'article R. 421-17 a) du code de l'urbanisme, à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'à celle de l'acte approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur, les travaux effectués à l'intérieur des limites sont soumis à déclaration préalable.

L'arrêté et son annexe seront affichés pendant un mois à la mairie de Loches. Ils seront également tenus à disposition du public au Service Territorial de l'Architecte et du Patrimoine, à la Direction Départementale des Territoires, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à la mairie de Loches ainsi qu'à la Préfecture - Bureau de l'Aménagement du Territoire et des Installations Classées.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE INSTALLATIONS CLASSÉES

Par arrêté complémentaire n° 20339 du 31 mai 2016, la société TUPPERWARE est autorisée à poursuivre l'exploitation de son usine de fabrication d'articles et d'accessoires en plastique située route de Monta à Joué-lès-Tours.

Cette activité est visée par les rubriques 2666-1-a, 2683-2-a, 2681-1-b, 2682-2, 2910-A-2, 4802-2-a, 1530-3, 2610-2-b, 2681-2-b et 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le texte intégral de l'arrêté peut être consulté en mairie de Joué-lès-Tours.

Convocation

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA LANDE
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : La Lande - 37330 SAINT LAURENT LE LIN
RCS TOURS 348 750 191

CONVOCAION

Les associés de la Coopérative sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 23 juin 2016 à 11 heures, au siège social de la société, à l'effet de débiter sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation du bilan et de l'ensemble des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et qu'il en soit sur administration ;
- Affectation des résultats
- Renouvellement du mandat des administrateurs sortants ;
- Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L. 225-36 du Code de Commerce ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs

Les associés ont la faculté de prendre connaissance, au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'assemblée générale, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées. Le Conseil d'administration

Divers

LE SAVIEZ-VOUS ?
Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an
Actulegales.fr, avec votre journal
actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
Association de la presse pour la transparence économique (APPE) et l'acte juridique

TV Magazine
Vous pouvez trouver, avec votre TV Magazine, les encarts suivants :
GARAGE SAINT-CRISTOPHE, OPEL, FOIRE EXPO VENDEUVE, BUT, CONNEXANTS MONTRICHARD, SCALA AUTO ALFA, RIM, ITAL AUTO, NIG AUTO, MAISTRAL, ASA ASSOCIATION, MONSIEUR HABITAT, TOYOTA, AIR SERVICES

Pro MARCHES PUBLICS
www.pro-marchespublics.com
Entreprises, artisans, PME, PMI...
Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux
Alerte mail gratuite avec vos critères de choix
GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !
Inscrivez-vous gratuitement à l'adresse mail ou le nouveau site internet du groupe La Nouvelle République :
www.pro-marchespublics.com

Loches

urbanisme

Protéger le centre ancien sans le figer

Les règles d'urbanisme dans le cœur historique de Loches vont changer. Une réunion publique aura lieu jeudi soir.

Dans la vie, on ne fait pas toujours ce que l'on veut ! Voilà ce que disait l'architecte des Bâtiments de France, Adrienne Barthélemy, dans nos colonnes en 2016, interrogée sur les règles d'urbanisme, parfois drastiques, en vigueur dans le cœur historique de Loches. Ces règles, regroupées dans le « plan de sauvegarde et de mise en valeur » ou PSMV, s'appliquent dans une zone bien précise du centre ancien, autrefois baptisée « secteur sauvegardé », désormais appelé « site patrimonial remarquable ». Peu importe le nom, c'est tout un pan de la ville, d'environ 25 hectares (*) et abritant plus de vingt monuments historiques, dont la réglementation s'apprête à changer. La municipalité vient d'engager la révision du PSMV. Un processus long, qui ne devrait aboutir qu'en 2022, mais auquel la population est associée dès ce jeudi au travers d'une réunion publique. Le PSMV qui s'applique aujourd'hui date de 1979. « A l'époque, commente le maire Marc Angenault, il s'agissait vraiment de sécuriser le patrimoine de Loches. Dans une optique très puriste. Tout un tas de bâtiments étaient voués à être détruits, notamment les maisons du XIX^e siècle qui n'étaient pas

dans l'esprit Renaissance ou XVIII^e siècle, ou bien pour dégager les remparts. »

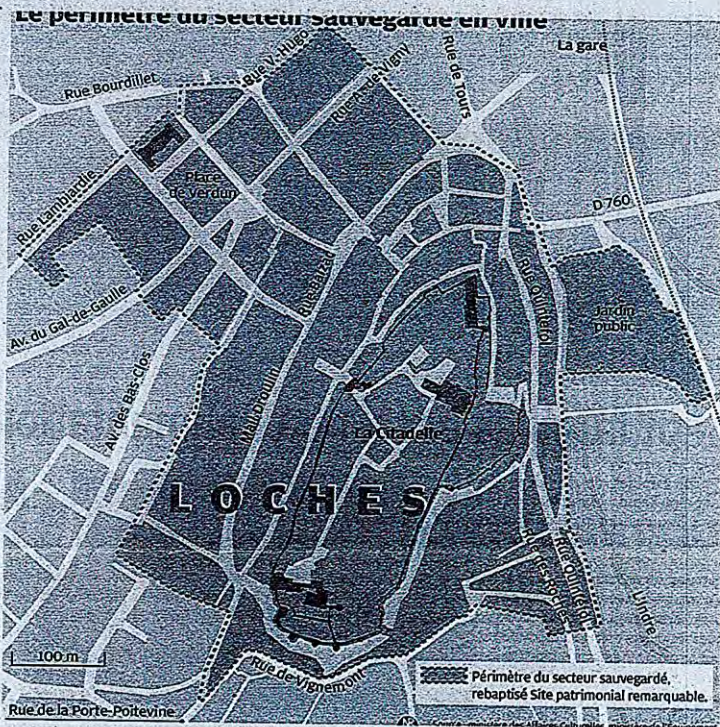
Et l'école Vigny ?

La vocation protectrice du patrimoine figurera toujours au cœur du prochain PSMV, mais elle ne sera plus le seul objectif. « On veut adapter le secteur sauvegardé à la vie moderne. On ne veut pas le figer », poursuit le maire, qui souligne la présence en son sein de 150 commerces. Marc Angenault l'assure : la révision du PSMV n'aura aucun impact sur les grands projets du centre ancien, comme la transformation de l'ancien tribunal en hôtel ou la reconversion de l'ex-école Vigny en logements. « Pour ces deux dossiers, les permis de construire ont déjà été accordés, sous l'autorité conjointe du maire et de l'architecte des Bâtiments de France. On ne revient pas dessus. »

Pierre Calmeilles

(*) En 2016, son périmètre a été étendu afin d'intégrer le quartier de l'ancien palais de justice (place de Verdun, rue Lambradie, avenue du Général-de-Gaulle et avenue des Bas-Clos), ainsi que le jardin public.

Réunion publique à 20 h demain jeudi 4 octobre, au moulin des Cordeliers.



La zone régie par le plan de sauvegarde et de mise en valeur couvre environ 25 hectares.

... “ Il faut que la population se manifeste ! ”

La population va être associée à la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Des acteurs du territoire seront conviés à participer à des ateliers thématiques et un registre est à disposition à l'hôtel de ville pour recueillir les demandes des habitants. Lors de la phase administrative et d'enquête publique, chacun pourra s'exprimer sur le projet de révision. « Il faut que la population se manifeste ! », exhorte le maire Marc Angenault, un peu déçu du manque de participation de certains professionnels dans le cadre de l'autre chantier d'urbanisme en cours, la révision du plan local d'urbanisme. « Sinon, on part sur notre propre analyse des choses qui ne correspondent pas forcément au ressenti ou aux attentes des habitants. » La consultation du PSMV est ouverte à tous les habitants de Loches, pas seulement à ceux qui vivent dans le centre ancien. Outre la concertation, la révision du PSMV va passer par un



La révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur va passer par un inventaire de 200 à 300 immeubles, pour lesquels sera dressé un descriptif historique, architectural et patrimonial. Inventaire de 200 à 300 immeubles pour lesquels sera dressé un descriptif historique, architectural et patrimonial. Ce diagnostic devrait prendre au moins deux ans. « Les gens n'aiment pas forcément que l'on rentre chez eux, admet le maire. Ils peuvent se dire : " Si on fait des relevés de mon intérieur, je ne pourrai plus rien toucher ". Mais il faut faire de la pédagogie, expliquer que c'est nécessaire et que l'on peut apporter des solutions pour une modernisation de l'habitation. » A l'issue de l'enquête publique, la Ville de Loches et les commissions locale et nationale des secteurs sauvegardés se prononceront sur le projet de PSMV, dont l'approbation par arrêté préfectoral est prévue à l'horizon 2022.

... Requalifier le centre avant ?

Loches a été écartée du dispositif national « Action cœur de ville », dont le but était de redonner attractivité et dynamisme aux centres de villes petites et moyennes. Mais le maire et la préfète ont engagé un travail sur la requalification du centre-ville. Après une première réunion, début juillet, avec la représentante de l'État et des membres de la Caisse des dépôts et consignations, une nouvelle réunion a eu lieu, cette fois, avec la direction départementale des territoires. « On commence à réfléchir à une politique d'ilots pour la requalification de l'habitat du centre-ville », indique Marc Angenault. L'un des défis à relever est le problème posé par les logements vides au-dessus des commerces du centre car ils ne disposent pas d'un accès indépendant (*). Si le travail mené avec l'État est fructueux, il pourrait aboutir avant que le nouveau plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) n'entre en vigueur et ne donne à son tour des outils pour agir.

Mais, juridiquement, « peut-on mener une opération de requalification du centre alors que le PSMV est en cours de révision ? A priori, oui », répond le maire. Il faut néanmoins une entente avec l'État et avec l'architecte des Bâtiments de France.

P.C.

(*) L'une des solutions pourrait être un système permettant de passer d'immeuble en immeuble avec un accès direct à l'étage.

repères

- > Calendrier : jeudi 4 octobre : première réunion publique à 20 h au moulin des Cordeliers.
- Septembre 2019 : restitution du diagnostic via une exposition. Fin 2020 : présentation du projet de PSMV 2021 ; enquête publique 2021 ; entrée en vigueur du PSMV.
- > Coût : 400.000 € dont 200.000 € à la charge de la Ville (le reste étant financé par l'État).

URBANISME

Une réunion publique est organisée ce jeudi 4 octobre à Loches à propos de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Adapter le centre-ville à la vie moderne

« Pour la population, ce n'est peut-être pas très compréhensible », estime Marc Angenault, maire de Loches. Il est vrai qu'entre PLU, SRADDET, SCOT... on s'y perdrait. C'est la révision d'un autre document d'urbanisme qui débute par la réunion publique prévue jeudi 4 octobre, à 20 h au moulin des cordeliers : le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Il se rapporte à tout ce qui touche au centre historique, et donc à un secteur sensible à Loches, regroupant activités commerciales mais également touristiques.

POURQUOI LE RÉVISER ?
Le PSMV actuel date de 1979. Il avait été mis en place pour « sauvegarder le patrimoine lochois », précise Marc Angenault. Mais il n'est plus adapté à la ville d'aujourd'hui, est trop restrictif. Une commission spécifique était dédiée au traitement des dossiers au cas par cas. « Ce n'était plus possible », indique le maire. La volonté d'une révision date de 2009 et aboutit seulement, dû aux longs délais administratifs.

Le coût de la révision s'élève à 400 000 € TTC, la Ville et l'Etat prenant en charge chacun 50 % du montant.

« L'intérêt est d'identifier les bâtiments du secteur et leurs problématiques, trouver des solutions pour adapter le centre-ville à la vie moderne et revitaliser la zone. Pour Marc Angenault, deux maîtres mots : préservation et adaptation. « Il ne faut pas figer le secteur », analyser par exemple les besoins de protection mais aussi d'amélioration et de maintien de l'habitat pour accom-

pagner au mieux les propriétaires. Le centre de Loches a des particularités, tels que la présence de logements sociaux ou des logements situés au-dessus des commerces.

La phase de diagnostic commencera avec la réunion publique. Ses conclusions seront restituées en septembre 2019, pour une présentation du projet de PSMV fin 2020 et une entrée en vigueur prévue pour 2022, après une phase administrative avec enquête publique.

QUEL EST LE BUT DE LA RÉVISION PUBLIQUE DU 4 OCTOBRE ?
L'ensemble de la population du Lochois est invité à s'exprimer : « La concertation, insiste Marc Angenault. Il faut que la population se manifeste, qu'elle se sente concernée. Pour les ateliers autour du PLU, les acteurs ne se déplaçaient parfois pas ». Les participants seront également informés de la nature du PSMV, de son intérêt.

Aussi, un registre est installé à la mairie pour recueillir les demandes et avis des habitants.

Anna Lefour

MESSES
Dimanche 7 octobre : à 10h30, en l'église Saint-Antoine (catéchisme / éveil à la foi).

GARDE DES CHIRURGIENS-DENTISTES
Tél. 02 47 05 63 52, ou au commissariat central de Tours.

PERMANENCE DE SOINS
Médecin de garde, appeler le 15. Hôpital de Loches, tél. 02 47 91 33 33.

TAXI DESPLACES
4 taxis
Transport toutes distances 7j/7
Transport de malades assistés
Entrées et sorties d'hôpitaux, rayons, dialyse
Liaisons aéroports - gares
Minibus 9 places
BEAUFIEU-SUR-LOCHES
FERRIÈRE-SUR-BEAUFIEU
DOULUS-LE-SEC
TEL. 06 61 17 00 34

AU HASARD DES RUES (46)

Faites vos jeux...



Lucienne Rouballay est actuellement la seule habitante de la rue des Jeux.

En parcourant la rue des Jeux pour notre chronique sur les rues de Loches, mes pensées vont vers un coffre à jeux de société. À l'angle de la rue Alfred-de-Vigny, l'ancien hôtel Caisse d'épargne, construit dans le premier quart du XX^e siècle et inscrit aux monuments historiques depuis 2000, rappelle quelques parties de La bonne

paye. De l'autre côté de la rue Vigny, au numéro 27 de la rue des Jeux, se trouve la maison natale du poète. Jeux de mots dans les vers.

Le rachat de l'ancienne école Alfred-de-Vigny a été bien plus compliqué qu'un monopoly. C'est finalement le promoteur Patrick Gilles qui obtient le site, qui sera transformé (normalement d'ici 2020) en appartements.

C'est au Tétris que je pense en voyant une voiture chercher une petite place dans le parking (qui devrait être réservé aux résidents une fois la résidence construite), aménagé dans l'ancienne cour d'école. Lucienne Rouballay, qui habite juste en face, reçoit bien cet espace lorsque que les petits y jouaient. « Le petit bâtiment dans le fond de la cour, c'était la cantine.

LIVRE

Patrick Gilles en dédicace à Loches samedi 6 octobre

Patrick Gilles est formel : « J'ai des ancêtres écossais. Mais même si ce n'était pas le cas, j'aurais quand même écrit ce livre ». Car pour ce passionné d'histoire médiévale, l'Auld alliance, c'est-à-dire la « Vieille alliance » entre la France et l'Écosse, est un sujet majeur dont on n'entend peu voire pas parler.

Ou en tout cas, il n'est plus enseigné, pas même dans les parcours d'études supérieures. Pour lui rendre sa majesté, Patrick Gilles a écrit *Quand le charbon d'Écosse sauva les Lys de France*, ouvrage fruit de « vingt ans de recherches dans les archives françaises et écossaises ». Il s'est concentré sur la période 1419-1429 et fait la part belle à Châtillon-sur-Indre, un des hauts lieux de l'alliance.

L'auteur sera présent de 9h30 à 12h30 et de 15 h à 17 h à la maison de la presse de Loches pour une séance de dédicace, samedi 6 octobre.

RESTER ACCESSIBLE

« Châtillon avait un rôle de quartier général et de plaque tournante », explique Patrick Gilles. Le choix de cette ville était certainement dû à sa géographie, centrée sur le territoire du Dauphin entre Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Loches, Chinon et Tours. Mais aussi, peut-être, pour des raisons de logistique militaire.

« J'ai voulu que ce livre soit accessible à tous. Ce n'est pas une thèse », rappelle l'auteur. « Il est conçu comme



Patrick Gilles dédicacera son ouvrage à la maison de la presse.

Anna Lefour

un téléobjectif, avec des rappels généraux sur la période pour aller vers le plus précis et la période méconnue de 1419 à 1429, qui est pourtant riche militairement et diplomatiquement.

Pour aider le lecteur, index, rappels des noms et repères historiques sont présents à la fin du livre. Des encadrés et des plans jalonnent également les pages, et des iconographies sont présentes en pages centrales. « Il se lit facilement, mais il faut tout de même avoir un intérêt pour l'histoire », précise néanmoins Patrick Gilles.

Ce dernier sera présent aux Rendez-vous de l'histoire à Blois qui se déroulent du 10 au 14 octobre. Il tiendra également un colloque à Châtillon-sur-Indre sur la Vieille Alliance le 13 avril 2019, dans le cadre du 600^e anniversaire de la présence de l'armée écossaise dans la commune.

AL

Quant à cette maison [juste à droite de l'entrée du parking], c'était une propriété de la Ville mais cela n'a pas toujours été habité. Il me semble que les gérants de l'abbatoyr y ont vécu », se remémore-t-elle.

La nonagénaire fouille dans sa mémoire pour jouer au jeu des sept différences entre hier et aujourd'hui. « Au bout de la rue, il y avait un vétérinaire. Mais cela fait bien longtemps qu'il n'est plus là », se souvient-elle en pointant la direction de la place du Marché-aux-Fleurs.

À son arrivée il y avait plus d'habitants dans la rue des Jeux, mais aujourd'hui elle est « la seule résidente ». Du moins à l'année, parce que depuis l'an dernier, Marie-Christine Fontaine-Foloppe a ouvert le gîte La tour du lierre. « En 1995 j'ai acheté ces locaux pour en faire mon cabinet d'expert comptable, explique-t-elle. Auparavant, c'était une maison et le lieu de stockage d'un magasin de vaisselle. La Carsat m'a loué une partie des locaux pendant plusieurs années jusqu'en 2016. À cette date, et alors

que je parlais à la retraite, je me suis demandée que faire de ce bâtiment. J'ai décidé de le transformer en meublé touristique. Et après 18 mois de travaux, le gîte a ouvert en novembre 2017. »

Marie-Christine Fontaine-Foloppe se souvient « de la Caisse d'épargne transformée il y a longtemps en hébergement pour sociétés » et, complètement à l'opposé de la rue « de la Société générale qui est là depuis les calendes grecques ».

Et pourquoi ce nom de rue des Jeux alors ? Rien avoir avec les billes ou les parties de chat perché des écoliers. « La rue des Jeux rappelle la présence de jeux de paume à Loches », explique Stéphane Gendron dans son livre *Les rues de Loches et de Beaufieu-sur-Loches*. L'auteur cite un rapport sur Loches « daté de 1586 : « La jeunesse de ce pays la s'esbat au jeu de paume longue et de tripot et à tous autres jeux ». L'un des jeux de paume de la ville donnait sur la rue Picois ».

Alors, une petite partie ?

Sonia Barge

CÉRÉMONIE

Les médaillés militaires en congrès



Le congrès des médaillés s'est tenu à Loches dimanche.

Marlene Caron

Après Chinon en 2013 et Tours en 2015, c'est à Loches que le congrès départemental des médaillés militaires s'est déroulé dimanche dernier, pour

marquer la 55^e année de sa création. Et c'est avec beaucoup d'émotion que s'est déroulée la cérémonie, qui a débuté place de Verdun à 11 h.

Lors de cette manifestation, Jacques Chesnet s'est senti « très ému » après avoir reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Tout d'abord engagé volontaire en 1950 au 6^e régiment de tirailleurs marocains, il est ensuite parti en Indochine avec le 1^{er} régiment. En mai 1953, il quitte l'institution militaire et se voit remettre la médaille militaire en octobre 1998. Sa famille s'est dit « très fière et très heureuse ».

Le dépôt de gerbe a été suivi d'un défilé jusqu'à la salle Agnès-Sorel, ac-

compagné par l'ensemble de l'école de musique de Loches. Elle s'est achevée par un discours des membres et des représentants du congrès.

Bernard Allanic, président de l'union départementale des 7 sections de médaillés militaires d'Indre-et-Loire a déclaré vouloir « faire connaître les médaillés militaires et rassembler les gens. Ce congrès est en partie mis en place pour récupérer des fonds pour les militaires et leurs orphelins ». Dominique Deshayes, administrateur et délégué de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire, a précisé que l'union « compte 45 000 membres dont 10 000 femmes ». Parmi les interventions des élus, la sénatrice Raimond-Pavero a notamment souligné la très grande fidélité des médaillés militaires. En effet, un tiers de l'effectif départemental était présent lors du congrès.

Artefact Brocante
ACHAT - VENTE
ANTIQUITÉ - BROCANTE
DÉBARRAS
ACHAT SUCCESSION
ARTEFACT BROCANTE
23 Grande Rue - 37350 FERRIÈRE-LARÇON
Ouverture samedi de 9h à 19h et occasionnellement le dimanche, sur rendez-vous en semaine
Contact : Olivier Guillemet - 06 98 39 91 86

ÉCONOMIE - SOCIAL

Loches lance une concertation publique pour relancer son centre-ville historique

📍 Loches

De

Jeudi 4 octobre 2018 à 7:42

Par



La Mairie de Loches souhaite modifier le règlement d'urbanisme du centre-ville historique ratifié il y a près de 40 ans et dépassé. Elle lance une concertation publique pour permettre aux habitants de donner leur avis.



le Maire de Loches, Marc Angenault lance une concertation publique sur le futur du centre-ville historique © Radio France - Pierre-Antoine Lefort

Loches, ce sont des bâtiments historiques chargés d'histoire et un centre-ville qui a gardé son empreinte médiévale. Mais c'est également un vrai casse-tête lorsque les habitants veulent faire la moindre modification dans leur appartement. **Impossible par exemple aujourd'hui de poser une fenêtre double-vitrage** si vous habitez dans le secteur sauvegardé de la commune.

Depuis 1979, le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) a érigé des règles très strictes, dans le but de préserver le centre. Mais aujourd'hui, pour la mairie, il semble un peu dépassé. Il

Loches lance une concertation publique pour relancer son

est par exemple **très compliqué pour les commerces d'installer des fauteuils roulants** et de nombreux appartements sont vides : situés n'ont pas d'accès direct à la rue et sont presque inlouables. *"On se prive d'hébergements disponibles en centre-ville, il faudrait faire des aménagements particuliers que l'on ne peut pas faire avec le PSMV actuel"*, explique le maire, Marc Angenault.

Se moderniser tout en préservant l'Histoire

La Mairie a donc décidé de modifier le plan pour dynamiser la commune. **200 à 300 immeubles vont être cartographiés** pour recenser l'héritage, parfois caché, des logements. *"L'objectif, c'est la modernisation, l'adaptation à la vie moderne et la préservation du patrimoine, continue l'élue. C'est aussi créer une émulation au sein de la population pour pouvoir revitaliser le centre-ville et donner des possibilités d'évolution, dans le respect du patrimoine."*

Pour réaliser cette émulation, **la commune lance une concertation publique**. Des réunions vont être organisées avec les acteurs économiques de la ville et avec les associations. Un registre est également disponible à la mairie. *"Il faut que les habitants participent. S'ils n'accueillent pas cette révision du PSMV, nous n'arriverons pas à nos fin, c'est-à-dire à réfléchir pour eux sur comment adapter ce centre-ville et le maintenir pour les générations futures."* **Une réunion publique est prévue le jeudi 4 octobre à 20 heures, au Moulin des Cordeliers**. Si tout se passe correctement, le plan pourrait être adopté en 2022.



Pierre-Antoine Lefort
France Bleu Picardie



CommerceHistoire locale

urbanisme

Centre ancien : comment changer les règles

Soixante-dix habitants de Loches ont participé, jeudi soir au moulin des Cordeliers, à la première réunion publique de lancement de la mise à jour du règlement d'urbanisme qui s'applique au centre ancien. Son nom ? Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). L'équipe pluridisciplinaire chargée par la municipalité de réaliser l'étude de révision du PSMV s'est présentée et a présenté sa méthode.

« On fera notamment un inventaire parcelle par parcelle, bâtiment par bâtiment. Tous les extérieurs de maison vont être relevés. On pénétrera dans les parties privées, pour visiter de la cave au grenier, afin de confirmer la valeur patrimoniale des bâtiments que nous aurons repérés », a expliqué l'architecte du patrimoine, Élodie Baizeau, qui est à la tête de cette équipe. Un archéologue spécialisé dans la dendrochronologie (*) datera également les maisons les plus anciennes. Tout ceci permettra d'identifier, selon les mots d'Élodie Baizeau, « tous les éléments architecturaux remarquables à mettre en valeur ».

Instruction fin 2020

Cet inventaire débutera en avril et se poursuivra jusqu'en



L'architecte du patrimoine, Élodie Baizeau (micro en main), a présenté son équipe et sa méthode.

juin 2020. Déjà, depuis le 12 septembre, l'équipe a commencé à dresser un diagnostic historique du centre ancien. La rédaction du futur règlement d'urbanisme débutera fin 2019 pour s'achever en juillet 2020. Dans la foulée, démarrent l'enquête publique et l'instruction administrative du dossier. Mais dès maintenant, un registre est à disposition en mairie pour recueillir les contributions des habitants. Des ateliers avec les responsables associatifs, économiques et d'équipements démarrent dès lundi. Plusieurs autres réunions publiques ponctueront l'avancée de cette réflexion au long

cours. « Ce règlement ne fonctionnera pas s'il n'est pas compris par les habitants. C'est pour cela que votre expertise d'usagers nous intéresse », a souligné Myriam Vinagre, chargée de l'étude socio-économique et d'orchestrer la participation de la population. Le futur règlement, qui intégrera pour la première fois un volet paysager, portera sur 27,75 hectares. C'est presque 10 % du territoire totale de la commune.

Pierre Calmeilles

(*) Méthode de datation du bois reposant sur l'étude des cernes formés annuellement dans les arbres.

si on sortait

SAMEDI

> **Beaulieu-lès-Loches.** Atelier « Du grain au pain », de 10 h à 16 h, place de la mairie de Beaulieu-lès-Loches. bibliothèque@beaulieulesloches.eu

- Visite de l'abbatiale et du chantier du grand clocher, à 15 h 30, devant la mairie, 6 €. Gratuit moins de 12 ans.

> **Bossay-sur-Claise.** Course cycliste organisée par le Vélo-Club Blançois et le Cyclo-Sport Val de Claise, 7 km, à partir de 14 h 30. Départ et arrivée à La Chaynaie. Récompenses à 17 h.

> **Boussay.** Loto du comité des fêtes, à 14 h, à la salle des fêtes.

> **Chambourg-sur-Indre.** Loto du RCVI. Ouverture à 18 h et début des jeux à 20 h.

> **Ciran.** Théâtre. Ciran Fir' Théâtre propose une comédie de Jérôme Vuittenez, « Il est minuit Docteur Ivanov », à 20 h 30, à la salle des fêtes, 8 €, gratuit moins de 10 ans. Tél. 06.82.17.53.17.

> **Ligueil.** Braderie de l'ADMR, de 8 h 30 à 17 h, il, rue du Paradis.

> **Loches.** Spectacle. « Alex Vizorek est une œuvre d'art », à 20 h 30, espace Agnès-Sorel, 25 € et 22 €. Réservations au 02.47.91.82.82.

- Dédicace. Patrick Gilles pour « Quand le chardon d'Écosse sauva les lys de France », de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 17 h, à la Maison de la presse, 17, rue de la République.

- Conférence. Dynamic RP présente la gym « écolo », de 14 h à 18 h, au centre Aquillon. Entrée gratuite. Tél. 02.47.57.39.27.

> **Nouans-les-Fontaines.** Concours de belote, organisé par la section AFN, à 14 h, au gymnase, 8 €.

> **Perrusson.** « La bibliothèque fête ses 20 ans ». Rendez-vous à 20 h, avec les chanteurs Yann Beaujouan et Alain Barreau, à la salle polyvalente. Entrée libre.

> **Yzeures-sur-Creuse.** Loto de l'APE, à partir de 19 h 30, à la salle des fêtes.

DIMANCHE

> **Bridoré.** Randonnée gourmande du comité des fêtes, 10 km et 14 km. Rando seule : 4 €. Avec repas : 10 € (inscription obligatoire). Rendez-vous à 8 h 30, devant la mairie. Inscription au 06.49.49.63.77

> **Chédigny.** Troc plantes, organisé par les Amis du jardin du presbytère, de 14 h à 17 h, à la serre-jardin du presbytère.

> **Descartes.** Randonnée « La Descartoise » organisée par Descartes Rando Nature, 23, 18 et 10 km. Départ de la salle des fêtes de Balesmes à 8 h pour les 23 et 18 km, 4 € et 4,50 €; et 9 h pour les 10 km, 3 € et 3,50 €. Ravitaillement et pot à l'arrivée. Tél. 06.82.22.31.73.

> **Draché.** Quinzième journée culturelle, organisée par la municipalité, de 10 h à 18 h, à la salle socioculturelle. Les artistes exposent au village. Concert du chœur de gospel Dynamik Gospel, à 18 h, et pot de clôture à 19 h.

> **La Celle-Saint-Avant.** Loto, organisé par l'association Belle

Enfance, à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 12 h et début des jeux à 14 h.

> **Ligueil.** Loto, organisé par l'Amicale de La Rivière, à partir de 13 h, au foyer rural

> **Loches.** Rassemblement de véhicules anciens, autos et motos, de 10 h à 13 h, place de Verdun.

- « La Fabrikapsule ». Par la compagnie des voyages intérieurs (expérimentations visuelles et sonores), de 14 h à 18 h (toutes les 20 minutes), 3 €. Théâtre du Rossignolet, 19, rue du Rossignolet.

> **Perrusson.** Randonnée pédestre de l'APE Les Enfants d'abord, 10 km, à partir de 8 h 30, de la salle des associations, rue des Glycines, 3 €, gratuit moins de 12 ans.

> **Freully-sur-Claise.** Spectacle musical. « Mes années Edith-Piaf », d'Hugues Vassal, à 14 h 30, à la salle des fêtes. Première partie avec l'orchestre Trio Loco, 7 €, 3 € réduit et gratuit moins de 12 ans.

> **Reignac-sur-Indre.** La Reignacoise organise une randonnée VTT de 22 à 58 km, départ de 8 h 30 à 9 h, et pédestre 10 km, départ à 9 h, de la salle des 3-Abeilles.

> **Saint-Quentin-sur-Indrois.** Randonnée pédestre, 12 et 16 km. Rassemblement à 9 h, à la salle polyvalente, 2 €.

> **Tauxigny-Saint-Bault.** Bourse aux plantes, de 10 h à 12 h, place de la mairie de Tauxigny.

- Brocante de l'association sportive de Saint-Bault organisée par le foot, toute la journée.

> **Saint-Flouvier.** Loto de Familles rurales, à 14 h, à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 13 h.


> **Villeloin-Coulangé.** Pour cause de mauvais temps annoncé, la randonnée patrimoine est annulée.

SAMEDI DIMANCHE

> **Beaulieu-lès-Loches.** Festival Les Sonates d'automne : Brahms and Co. Quatuor Morphing, ensemble de saxophones, jazz, et chanson française. Samedi, 17 h; Génération romantique, à 20 h 30, clarinette violoncelle, piano, plongeon dans l'univers tourmenté du romantisme des trios et sonates de Beethoven, Schumann et Brahms, à 20 h 30; concert famille avec « Blanche Neige », histoire contée sur la musique de Robert Schumann, transcrite pour le Quatuor Capriccio, à 15 h 30, église Saint-Laurent. Tél. 02.47.91.82.82.

> **Le Louroux.** Théâtre. « Le Triomphe de l'amour » de Marivaux, par la compagnie Quinte-foi-Sadler, samedi à 20 h 30 et dimanche à 17 h, au prieuré du Louroux, 10 € et 5 € réduit.

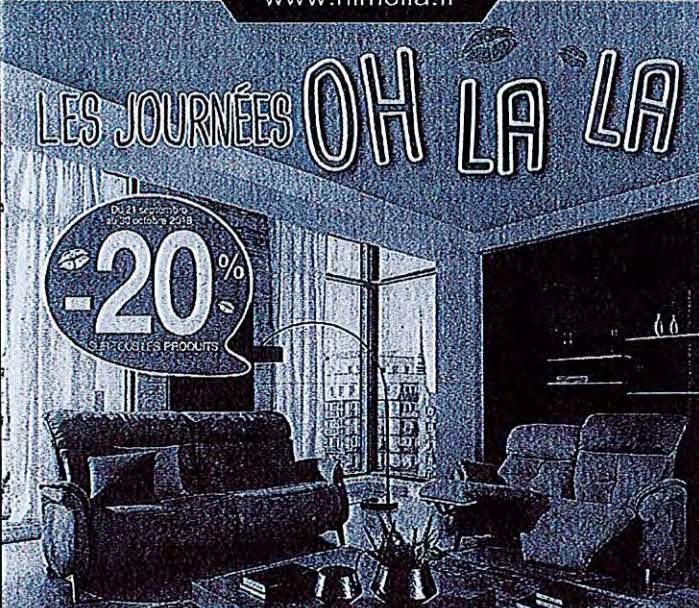
> **Loché-sur-Indrois.** « Et si on en parlait ». Samedi, rencontre avec des associations solidaires, de 15 h à 18 h. Surprise musicale avec l'École buissonnière, à 18 h 30. Dimanche, lecture d'une nouvelle engagée, à 15 h 30, à la salle des fêtes.




Himolla
Quality from Germany

www.himolla.fr

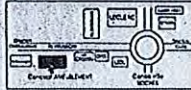
LES JOURNÉES OH LA LA





Concept AMEUBLEMENT

58 avenue de Ferrière
 37600 PERRUSSON - LOCHES
 02 47 59 33 69 - www.conceptameublement.fr



gallery tendances

urbanisme

Près de deux cents bâtiments du centre-ville à inspecter

Pour mettre à jour le plan de sauvegarde et de mise en valeur, il est demandé aux habitants du centre-ville d'ouvrir leurs portes.

C'est un long et fastidieux travail qui se poursuit pour Élodie Baizeux et ses équipes. Un ouvrage qui nécessite tout de même la coopération des Lochois. Dans le cadre du projet de révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) que mène l'architecte du patrimoine, près de 200 unités bâties du centre-ville sont à inspecter. Parmi ces parcelles, donc, des commerces et des appartements. C'est la dernière étape du diagnostic engagé au printemps 2018 et qui vise à remettre à plat la connaissance du patrimoine historique dans ce périmètre de 25 hectares environ. Alors que le PSMV en vigueur actuellement date de 1979, « le passage de la loi LCAP, en 2016, impose de justifier la valeur du patrimoine, renseigne Élodie Baizeux. Constituer cette fiche-immuable est une étape obligatoire de la procédure. »

Effacer les taches jaunes
L'architecte et son équipe, sur présentation d'un mandat émis par la ville, demandera à ce que les portes des bâtiments



Le dernier plan de sauvegarde et de mise en valeur date de 1979.

concernés leur soient ouvertes. « Il nous faut l'accord du propriétaire et du locataire. Nous ne recueillons que des données concernant le patrimoine architectural ou mobilier », poursuit-elle. En cas de refus du propriétaire ou locataire, les unités bâties à inspecter continueront d'être régies par le PSMV de 1979. Certaines

resteront donc classées parmi les « taches jaunes », c'est-à-dire les parcelles destinées à la démolition au regard des critères imposés alors. « Les réglemmentations de l'époque ont évolué. Des habitants veulent faire vivre leur bien et le rénover. Leur logement étant classé parmi les taches jaunes, beaucoup de projets ont été blo-

qués », rappelle Stéphane Blond, adjoint en charge du patrimoine. Ce recensement des fiches-immeubles est la phase finale du diagnostic et devra prendre fin en juin 2020. Une esquisse d'un nouveau PSMV pourra alors voir le jour.

Victor Fuseau

aujourd'hui

> **Gym prévention santé.**
Information collective sur les cours, de 16 h à 17 h, salle 5 de l'Espace social, au CIAS Loches Sud Touraine.

sur l'agenda

> **Ludobus.** Mercredi 25 septembre, de 14 h 30 à 16 h 30, à la médiathèque Jacques-Lanzmann. Gratuit. Tél. 02.47.59.29.57.
> **Enfance et motricité.** Soirée infos du RAMEP, « La motricité libre, l'intérêt pour l'enfant », jeudi 26 septembre, à 20 h, à Loches Sud Touraine, 12, avenue de la Liberté. Inscriptions au 02.47.59.95.22.
> **Thé dansant.** Organisé par l'Amicale des danseurs du Lochois, animé par Claude Cheignau, dimanche 29 septembre, à 14 h 30, à l'espace Agnès-Sorel. Tarif : 10 €. Réservations : 02.47.94.72.94.

dans la ville

> **La Nouvelle République.** 3, Grande-Rue. Tél. 02.47.59.03.07. nr.loches@nrco.fr
> **Pharmacie.** Pharmacie des Blés, place du Marché au Blé, à Loches. Tél. 02.47.59.00.53.
> **Parc aquatique.** Naturéo, 1, allée des Lys, de 12 h à 14 h et de 16 h 30 à 22 h. Tél. 02.47.91.34.55.
> **Médiathèque.** De 15 h à 18 h 30, 24, avenue des Bas-Clos. Tél. 02.47.59.29.57.
> **Office de tourisme.** Place de la Marné, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Tél. 02.47.91.82.82.
> **Jardin public.** Place du Grand-Mail, de 8 h à 20 h.
> **Château et donjon.** De 9 h 30 à 19 h. Tél. 02.47.59.01.32.

> **La ligne des abonnés.** Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h et samedi, de 8 h à 12 h. Tél. 02.47.31.70.45. (Appel non surtaxé).

loisirs

L'atelier d'Agnès s'ouvre aux plus jeunes

Parce qu'il n'y a pas d'âge pour devenir artiste, l'Atelier d'Agnès propose cette année une série de cours à destination du jeune public. Des leçons de dessin seront données les mercredis après-midi à la médiathèque et les samedis à la Maison des associations. Cette activité permet à l'association de peintres du Lochois de s'adresser à un public jusqu'alors tenu à l'écart de ses activités et de reconnecter les enfants au plaisir du dessin.

La journée des arts de retour

« C'est un loisir qui développe la créativité et l'imaginaire. Les jeunes se créent des histoires, inventent des personnages, détaille Jean-Pierre Louvencourt, le président de l'Atelier



Jean-Pierre Louvencourt espère attirer de nouveaux adhérents dans les rangs de son association.

d'Agnès. C'est une manière d'acquiescer son sens de l'observation, toujours très développé chez les artistes. Savoir observer est quelque chose de fantastique. » Les plus assidus et doués d'entre-eux auront le luxe d'ex-

poser leurs dessins au Jardin public à l'occasion de la journée des arts, programmée en octobre 2020. Un événement qui n'avait pas eu lieu en 2019. « Exposer son travail aux yeux des autres est un formidable

moyen de prendre confiance en soi », poursuit Jean-Pierre Louvencourt.

Pour le reste, les animations dispensées l'an passé sont reconduites à la rentrée. Toutes auront lieu à la Maison des associations. Les ateliers de peinture aquarelle se tiennent un mercredi sur deux, à partir du 2 octobre, ceux de peinture à l'huile, encadrés par Franz Dostal, tous les jeudis à partir du 3 octobre. Un atelier de techniques mixtes, regroupant plusieurs pratiques artistiques, sera dispensé les vendredis soirs.

V.F.

Pour participer aux ateliers, il est nécessaire d'adhérer à l'association. Le coût de l'adhésion est de 30 € pour les adultes et de 15 € pour les jeunes de -18 ans. Contact : 06.84.73.70.54.

chédigny

> **Brocante vide-greniers.** Proposé par l'APE, dimanche 29 septembre, de 7 h à 18 h, dans le centre-bourg. Tél. 06.68.19.40.03.
> **Puces des couturières.** Proposé par l'APE, mercerie, tissus, revues, patrons, vêtements, couture. Dimanche 29 septembre, de 9 h à 18 h, à la salle des fêtes. Tél. 06.78.10.89.43.

genillé

> **Gymnastique volontaire.** Reprise des activités, jeudi 3 octobre, à 19 h, dans la salle omnisports Georges-Normand. Contact : 06.88.92.89.94.

LOCHES

Visites chez l'habitant dans le cadre du PSMV

Dans le cadre de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur, les équipes en charge du diagnostic doivent entrer chez les particuliers.

Il y a un an était lancée la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Ce document d'urbanisme, qui établit des règles spécifiques au secteur sauvegardé dans un but de préservation et de mise en valeur, était devenu obsolète. Or en est-on aujourd'hui ?

Le diagnostic

La phase de diagnostic est terminée. Ses grandes lignes ont été restituées lors d'une réunion publique jeudi 19 septembre. « Il est consultable en mairie, mais pas encore sur le site internet de la Ville », prévient néanmoins Stéphane Blond, adjoint au patrimoine.

Le but de cette révision est d'actualiser ce document dont la dernière version datait de 1979.

Les fiches immeubles

C'est aujourd'hui un document annexe obligatoire qui est

en cours de réalisation : les fiches immeubles. Elles consistent en un état des lieux précis des immeubles du secteur sauvegardé, « pour voir les besoins de restaurations, les caractéristiques du patrimoine lochois... », énumère Elodie Baizeau, architecte qui fait partie du bureau d'études missionné par la Ville.

Pour ce faire, les membres du bureau d'études doivent entrer chez les particuliers. Et c'est là que ça coince, parfois. Car les habitants peuvent refuser ces visites, qui restent sur la base du volontariat. Elodie Baizeau et Stéphane Blond tiennent à rassurer : c'est un travail d'aspect technique.

Pourquoi ces visites ?

Ces visites permettent tout d'abord un état des lieux du bâti du secteur sauvegardé afin d'adapter le PSMV, d'extraire des typologies de bâtiment et d'avoir des éléments de datation plus précis.

Mais surtout, sans ces visites, impossible de faire tomber les « taches jaunes », qui désignent des bâtiments qui, selon le PSMV de 1979, étaient voués à être démolis. Dans les faits, ces « taches » ne pouvaient pas faire l'objet de travaux, sauf en cas de



Sur près de 500 unités bâties du secteur sauvegardé, 200 doivent faire l'objet d'une visite. © Anna Lefour

dérogation. Et cela engendrait des dossiers étudiés au cas par cas.

« Pour les structures "tache jaune" que nous n'aurons pas pu visiter, c'est le règlement de 1979, plus lourd, qui continuera de s'appliquer », prévient l'architecte.

À Loches, 40 % des unités bâties du secteur sont concernées. Après les premières visites, ce classement pénalisant a déjà été retiré à quelques structures.

Leur déroulé

Une première salve de visites a eu lieu en juin. Les spécialistes chargés des visites ont un mandat de la municipalité. « Nous faisons des binômes et nous nous déplaçons 2 ou 3 jours à Loches. La visite du bien se fait avec le propriétaire et/ou le locataire. Car en cas de location, les deux doivent être d'accord », relate Elodie Baizeau. « Les rencontres se passent bien. Une fois la surprise passée, les personnes posent généralement beaucoup de questions, demandent des explications sur le bâtiment. »

Des photographies d'éléments architecturaux ou patrimoniaux sont prises, toujours en cas d'accord, et « en faisant au maximum abstraction des éléments personnels ». Une fiche est remplie avec divers éléments techniques. « Aucun élément n'est diffusé », insiste Elodie Baizeau.

Anna Lefour

Diagnostic consultable en mairie, et registre ouvert.

Renseignements : Edwige Krier au 09 51 27 27 30 ou ekrier@baizeau.architecte.fr

EXPOSITION

Regards d'écoliers



Une salle de l'exposition mise en place. © M

La conservation du patrimoine lochois ne concerne pas que les adultes. En parallèle de la révision du PSMV, des élèves de CM1 et CM2 lochois ont eux aussi travaillé, avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Indre-et-Loire, sur la ville et son patrimoine.

De ce travail est née une exposition, inaugurée samedi 21 septembre à la Chancelierie : « Mon histoire, mon patrimoine : regards d'écoliers ». D'entrée libre tous les jours de 10 h à 18 h, jusqu'au 11 novembre, elle permet de se plonger dans le secteur sauvegardé. Et, à travers les maquettes réalisées pas les enfants, d'entrevoir une autre idée de la ville de demain.

TAXI DELFORGE

* TRANSPORTS DE MALADES ASSIS *

Entrées et sorties hôpitaux rayons, dialyses...

* TRANSPORTS MINIBUS *

(8 personnes) Aéroports - Gares

TOUTES DISTANCES 7J/7J

Tél. 02 47 91 57 07

Loches - Manthelan - Bridoré Azay-sur-Indre - Varennes

DES INFORMATIONS

A FAIRE PARAÎTRE ?

redaction@renaissancelochoise.fr

LOCHES

Le nouvel Espace coiffure de Marine Champagne

Avec plus de trente ans d'existence, Espace coiffure est désormais une sorte d'institution aux Bas-Clos. Institution qui vient d'être reprise par Marine Champagne. Coiffeuse formée à Tours, exerçant depuis neuf ans désormais, la nouvelle gérante du salon a grandi à Athée-sur-Cher avant d'emménager à Courçay. Ayant exercé son métier avant dans un salon à Montlouis, Marine avait rejoint l'enseigne lochoise il y a neuf mois comme employée. C'est l'ancien propriétaire du salon Xavier Bisson, qui lui a proposé de reprendre le commerce.

Marine s'est alors jetée à l'eau. « Depuis que je suis coiffeuse, j'avais projeté un jour de reprendre un salon à mon compte », confie la nouvelle patronne d'Espace coiffure. « Ici tous les feux étaient aux verts, il y avait cette opportunité, on y est allé. » Christèle, la coiffeuse que connaissent bien les clients fidèles, œuvre toujours à ses côtés.

Doté d'une clientèle de quartier, le salon souhaite conserver

cette ambiance familiale. « Enfants, parents et grands-parents, je souhaite que le salon garde cette identité, en élargissant d'ailleurs l'offre aux jeunes », confie Marine Champagne, qui veut afficher un commerce « propre, classe, mais accessible à tout le monde. Le salon garde son nom mais on va rénover le logo. » La gérante annonce aussi qu'elle est en train d'installer une gamme de coloration végétale sans ammoniac ni parabène. Tout en gardant des produits classiques pour ceux qui les préfèrent. Son credo : « Le respect du cheveu ».

Autre innovation qu'elle a déjà mise en place : une amplitude horaire un peu plus large notamment entre midi et deux le mardi, mercredi, vendredi et samedi*. A plus long terme, elle souhaite aménager un espace barbier, pour lequel elle a aussi reçu une formation.

Pierre Schmidt

Espace coiffure au 02 47 50 23 71, sur rendez-vous (ou non suivant disponibilité).



Marine et Christèle vous accueillent à l'Espace coiffure des Bas-Clos du mardi au samedi. © Pierre Schmidt

ouvert les mardi (9 h-19 h), mercredi (9 h-19 h), jeudi (9 h-12 h, 14 h-19 h), vendredi (9 h-19 h) et samedi (9 h-17 h, dernier client à 16 h).

Enrêten chaudière foyal et gaz

Installation

Plomberie

Entretien

Chauffage

Dépannage

Climatisation

Energies renouvelables

N'hésitez pas à nous contacter pour un devis ou un simple conseil

Tél : 02 47 91 53 42
Port : 06 72 38 53 71

À votre service depuis 1993

De Dieblich

Loches

urbanisme

Faut-il ouvrir sa porte aux experts pour le PSMV ?

Des propriétaires redoutent la visite des experts mandatés par la ville dans le cadre de la révision de son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

La Ville travaille actuellement à la refonte de son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Ce document dictera dans deux ans les règles à suivre en matière d'urbanisme, tenant compte du patrimoine architectural et historique. Le dernier PSMV datant de 1979, une actualisation s'est avérée nécessaire. Un travail de longue haleine, confié à une équipe spécialisée pilotée par l'architecte Elodie Baizeux. Deux à trois cents bâtiments sont recensés en ville qui nécessiteraient une visite de cette équipe mandatée par la Ville.

“ On n'est pas dans une dynamique de forcer les portes ”

Cet inventaire se poursuivra jusqu'en juin 2020, avant l'ouverture d'une enquête publique et l'instruction administrative du dossier. Le futur règlement, qui intégrera pour la première fois un volet paysager, portera sur 27,75 hectares, presque 10% du territoire total de la commune. Il devra être soumis à approbation par arrêté préfectoral d'ici 2022.

Le message de la municipalité est simple : elle demande aux propriétaires d'ouvrir leurs portes à cette équipe afin qu'elle puisse effectuer cette mise à jour du patrimoine bâti. Cette équipe recueillera les données concernant le patri-



Le plan de sauvegarde et de mise en valeur toujours en vigueur date de quarante ans.

moine architectural ou mobilier. Sans accord du propriétaire, par défaut, le PSMV de 1979 continuerait alors de s'appliquer, a fait savoir la mairie lors d'une récente conférence de presse.

Les propriétaires, libres de faire entrer ou non ces mandataires ? Pas vraiment, au final. C'est, du moins, ce que pensent certains d'entre eux, qui ont potassé le code de l'urbanisme. Plusieurs articles les interpellent, notamment l'article R313-36. Il y est écrit que « le propriétaire, le locataire, l'occupant ou le gardien du local, est tenu de laisser visiter les lieux sur présentation de l'ordre de mission. Le propriétaire ou son représentant peut toujours assister à la visite s'il le désire ». Pas le choix, au regard de la loi.

La visite ne se fait pas à l'improviste. Le rendez-vous doit être notifié par lettre recom-

mandée fixant le jour et l'heure. En cas d'opposition, une amende de 4^e classe (sur le modèle des contraventions du code de la route) est prévue (article R313-37), allant de 135 € à 750 € maximum. En cas de récidive, elle passe en catégorie 5^e classe (1.500 € et 3.000 €). Voilà pour les textes de loi.

Au service de l'urbanisme de la Ville, Emilie Louault, directrice adjointe, relativise : « On n'est pas dans une dynamique de forcer les portes, nous ne sommes pas là pour être en confrontation avec les habitants, dans le cadre d'une contrainte. On s'est mis d'accord avec le bureau d'études », dit-elle. Comprendre : il y a le code de l'urbanisme et la réalité du terrain local.

Elle met plutôt en avant une démarche de dialogue avec les habitants. « Ce n'est pas facile pour des personnes de faire en-

trer des experts dans leur intimité », reconnaît-elle. Elle situe le contexte du PSMV en vigueur depuis quarante ans. « A l'époque, il avait été fait par des experts venus de Paris, et qui avaient noté 40% des bâtiments en taches jaunes, c'est-à-dire à démolir. Aujourd'hui, l'enjeu est de réfléchir à la pertinence de l'époque » (lire notre « repères »).

Entre 200 et 300 bâtis doivent être visités. Avant l'été, vingt-cinq l'ont été, en test. Les premières visites ont débuté cette semaine. La difficulté pour la Ville est d'entrer en contact avec les propriétaires. « On invite la population à se faire connaître auprès du bureau d'études, non pas pour un rendez-vous et une visite, mais pour échanger, mieux en comprendre les enjeux », précise Emilie Louault.

Xavier Roche-Bayard

la phrase

“ C'est comme si j'avais une épée de Damoclès sur la tête ”

C'est ce qu'inspire la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur à ce propriétaire lochois, ancien commerçant, qui tient à rester anonyme. Il fait partie des personnes qui possèdent un bien marqué en jaune dans le PSMV de 1979, c'est-à-dire susceptible d'être détruit, avec une toiture en tôle. Dès lors, faire entrer des experts mandatés chez lui ne le réjouit guère. « On va me dire : “ Il faut changer les toits, mettre de l'ardoise, ou tout démolir ”. J'ai regardé le code de l'urbanisme : il n'y a aucune compensation financière de prévue, ce serait tout à ma charge ». Sa crainte : que son bien soit figé, et donc dans l'impossibilité de le vendre. « S'il est inscrit à détruire ou à rénover dans le nouveau PSMV ».

aujourd'hui

> **Collecte de sang.** De 15 h 30 à 19 h, à l'espace Agnès-Sorel.

> **Atelier théâtre.** Le Petit Atelier de Fanny, de 19 h à 20 h 30, chez la Mère Lison, 23, Grande-Rue.

sur l'agenda

> **Loto.** Organisé par la 1.843^e section de la Médaille militaire Loches-Nouâtre et CDL de la gendarmerie de Loches, au profit des blessés des armées, vendredi 11 octobre, à 20 h, à la salle Agnès-Sorel. Plus de 4.000 € de lots, dont 2.000 € de cartes cadeaux.

dans la ville

> **La Nouvelle République.** 3, Grande-Rue.

Tél. 02.47.59.03.07.
nr.loches@nrco.fr

> **Pharmacie.** Chatel, place du Général-Leclerc, à Ligueil. Tél. 02.47.59.60.11.

> **Parc aquatique.** Naturéo, 1, allée des Lys, de 12 h à 14 h et de 16 h 30 à 20 h. Tél. 02.47.91.34.55.

> **Office de tourisme.** Place de la Marme, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Tél. 02.47.91.82.82.

> **Jardin public.** Place du Grand-Mail, de 8 h à 20 h.

> **Château et donjon.** De 9 h 30 à 17 h. Tél. 02.47.59.01.32.

> **La ligne des abonnés.** Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et samedi de 8 h à 12 h. Tél. 02.47.31.70.45 (appel non surtaxé).

repères

Aucun lien entre la visite et les Impôts



Chantal Jamain est adjointe à l'urbanisme.

Le principal frein des propriétaires à ouvrir leur porte est de craindre un retour de bâton de la part des Impôts. Pour un cabanon non déclaré, une nouvelle salle de bain non signalée, etc. L'inventaire en-

cours est source de réticences. Chantal Jamain, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, se veut rassurante. « Ce n'est pas pour diffuser les informations aux Impôts quand il y a eu un agrandissement ou un point d'eau supplémentaires. Les gens ont un peu peur de cela. Cet inventaire n'est vraiment que pour nous, que pour la Ville. Il n'y a pas de croisement de fichiers avec les Impôts », dit-elle. Ce nouvel état des lieux de la Ville permet, selon elle, de reconsidérer

le patrimoine quarante ans après le PSMV de 1979. Dans ce document d'urbanisme figurent des « taches jaunes », des bâtiments susceptibles d'être démolis, des abris de jardin en tôle, des dépendances non déclarées, des constructions qui ne seraient pas « restaurables ». Sur ce PSMV, il y a beaucoup de choses à détruire, poursuit Chantal Jamain. Le travail, aujourd'hui, permet de voir si ce qui devait être détruit à l'époque doit vraiment l'être aujourd'hui. Par exemple,

des bâtiments en pierre de tuffeau sont notés à détruire. En 1979, sans doute que l'on portait moins d'importance à ces constructions en tuffeau. Selon l'adjointe au maire, la visite d'un bien immobilier peut permettre de recenser « par exemple de belles poutres, des griffins sur une belle cheminée, ce qui redonne une valeur au bâtiment ». Dans un tel cas, si le bâti visité s'avère avoir une valeur immobilière plus forte, « cela ne sera pas indiqué aux Impôts ».

conseil municipal

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur fait débat

Lors du conseil municipal de vendredi soir, l'opposition a demandé des précisions sur ce document d'urbanisme, retardé en raison de la crise sanitaire.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur, communément appelé PSMV, en particulier chez les élus. Un nom barbare pour désigner un document d'urbanisme créé en 1968 dans le cadre de la loi Malraux, pour préserver le centre historique de Loches de sa richesse patrimoniale, notamment la cité médiévale.

Dotée des deux labels Ville d'art et d'histoire et Les plus beaux détours de France, la ville de Loches est l'une des rares villes françaises à posséder encore la quasi-totalité de ses remparts du XII^e siècle.

En 2016, son périmètre a été étendu afin d'intégrer le quartier de l'ancien palais de justice (place de Verdun, rue Lamblardie, avenue du Général-de-Gaulle et avenue des Bas-Clos), ainsi que le jardin public qui offre une vue panoramique sur la cité royale. Le site patrimonial remarquable constitue une enclave dans le territoire communal sur lequel s'applique le PLU.

L'opposition dénonce trop de moyens alloués au patrimoine

Une étude a démarré en septembre 2018. Celle-ci préconise notamment un diagnostic précis du bâti. 300 fiches de bâtiments doivent être réalisées à l'issue de visites. Fernando Gaete-Ibarra, élu de



La requalification de la place de Verdun a fait débat, vendredi soir, au conseil municipal. L'opposition a exprimé son désaccord sur les montants alloués au patrimoine.

L'opposition « Loches, l'élan collectif » a demandé « pourquoi ce diagnostic, censé se terminer en septembre 2020, était de nouveau inscrit au vote du budget primitif 2021 ? »

« En raison de la crise sanitaire, les visites sont suspendues et cela depuis maintenant un an », a répondu Chantal Jamin, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, notamment. « Merci alors de nous tenir informés », a lâché Fernando Gaete-Ibarra.

Un peu plus tôt, Marie-Nicole Suzanne, élue de l'opposition, avait pointé du doigt le fait «

que beaucoup trop d'argent était mis dans le patrimoine », selon elle.

« Vous nous faites un mauvais procès. Loches compte vingt-cinq monuments classés et inscrits dont huit qui lui sont propres. Le patrimoine c'est la première raison de venir à Loches », a rétorqué Marc Angenault, le maire.

Fernando Gaete-Ibarra est revenu à la charge. « Si l'on additionne tous les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine dont la requalification de la place de Verdun, cela fait plus de huit millions

d'euros de travaux, soit 66 % du budget 2021 », a-t-il asséné.

« Non, vous vous trompez. Ce chiffre ce n'est pas sur un an mais sur dix ans. Vous additionnez des choux et des carottes ! La place de Verdun n'est pas du ressort du patrimoine, c'est un espace public. La Ville a dépensé deux millions sur la maison des associations, quatre millions sur le pôle scolaire et j'en passe... Tout cela est équilibré et rend bien service aux habitants », a conclu le maire.

Bruno Bouchet

••• La médiathèque doit-elle être modernisée ?

Parmi les reproches de l'opposition « Loches, l'élan collectif » au budget 2021 élaboré par la majorité : l'absence d'investissements prévus dans la médiathèque Jacques-Lanzmann.

« Je trouve choquant qu'il n'y ait aucun centime consacré à la médiathèque. Vous aimez bien vous comparer à Amboise mais leur médiathèque n'a rien à voir avec la nôtre. De plus, l'audit de la communauté de communes avait déjà souligné que la médiathèque n'était pas digne d'un équipement pour une ville de la taille de Loches », a déploré Marie-Nicole Suzanne, pointant notamment du doigt la

fermeture de l'espace numérique de la médiathèque lochoise.

« La médiathèque fonctionne, les gens la fréquentent et y trouvent les services essentiels comme la lecture et l'audio. Il y a certainement à la moderniser, je vous l'accorde mais ce n'est pas la priorité des priorités. Cela viendra en son temps. Quant à l'arrêt de l'espace numérique, c'est tout simplement parce que la fréquentation n'était plus là. Aujourd'hui, les gens se connectent à internet sur leurs smartphones ou avec leurs ordinateurs portables », a répondu le maire, Marc Angenault.

repères

Ce qu'il faut retenir du vote du budget

Le conseil municipal de Loches a approuvé à la majorité absolue (les cinq élus de l'opposition « Loches, l'élan collectif » ont voté contre) son budget primitif pour l'année 2021, dont voici les points forts :

> La place de Verdun, gros morceau de l'année
Parmi les 3.077.626,86 € d'investissements pour 2021, la Ville de Loches va consacrer 1,3 million d'euros pour la réfection totale de la place de Verdun, devant l'ancien tribunal, lui aussi en travaux après qu'un investisseur privé l'a racheté pour en faire un hôtel quatre étoiles qui devrait ouvrir ses portes au début de l'été prochain.
> Les taux d'imposition inchangés

Les montants restent inchangés à ceux votés en 2020. Taxe d'habitation, 15,45 % ; taxe foncière sur le bâti (part communale), 24,17 % ; taxe foncière sur le bâti (part départementale), 16,48 % ; taxe foncière sur le bâti (commune + département), 40,65 % ; taxe foncière non bâti, 54,24 %.

> La Ville endettée à hauteur de 11,6 millions d'euros
L'encours de la dette de la Ville de Loches s'établit au 31 décembre 2020 à 14,9 millions d'euros et 11,6 millions d'euros net de l'aide du Fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés. La capacité de désendettement de la Ville en 2020 est de 7,5 ans (contre 7,4 en 2019).

en bref

COMMERCE

L'UCAL présentera ses animations 2021 jeudi soir prochain

L'Union des commerçants et artisans de Loches (UCAL) organise une réunion, jeudi 25 mars, à 19 h, dans la salle des Cordeliers. Le bureau va présenter l'ensemble des animations proposées en 2021 par l'UCAL en lien avec les animations de la Ville de Loches. Cette année encore les fêtes de Pâques sont annulées. L'UCAL proposera à chaque commerçant présent à la réunion un sachet d'œufs en chocolat qu'il pourra offrir à ses clients.

agenda

> **Concours photo.** La communauté de communes Loches Sud-Touraine organise un grand concours photo autour du compostage ! À remporter, des lots zéro déchets et des composteurs. Participation limitée à une photo par thème :

« Composteur, le héros du jardin ou mini-miam ou maxi-faim, les bestioles s'activent au jardin ou mes épluchures valent de l'or brun ». Renseignements au 02.47.92.97.83. Envoi des photos entre le 27 mars et le 10 avril à prevention.dechets@lochesudtouraine.com
> **Atelier AIMMA.** Atelier perles de verre soufflé, proposé par l'association Rue des Arts de Beaulieu-lès-Loches, vendredi 26 mars, pour un public initié. Tarif : 168 € les 5 h de stage. Renseignements et inscriptions sur ruesdesarts.com

utile

> **La Nouvelle République.** 3, Grande-Rue. Bureau fermé au public. Tél. 02.47.59.03.07. Contact sur nr.loches@rco.fr.

> **Pharmacie de garde.** Pharmacie Geray Tellier, 60, avenue de Pierruche, à Perrusson. Tél. 02.47.59.37.95.

> **Ligne de vigilance.** Pour les personnes fragiles et isolées. Inscription au 07.72.16.35.77.

> **Pôle social.** Permanence téléphonique de 9 h à 12 h 30 au 02.47.59.23.30.

> **Office de tourisme.** Place de la Marne, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Tél. 02.47.91.82.82.

> **Ligne des abonnés.** De 8 h à 18 h. Tél. 02.47.31.70.45 ; abonnements@rco.fr

Loches

un art de vivre



Photos | Vidéos | Espace presse | Nous contacter | Plan de ville

VOTRE

VIVRE À

QUE FAIRE À



VOS DÉMARCHES >

LOCHES ACTUALITÉS >



Accueil > VOTRE MAIRIE > AMÉNAGEMENT URBAIN > Site patrimonial remarquable

Site patrimonial remarquable

Les secteurs sauvegardés ont été remplacés par les sites patrimoniaux remarquables, créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Cette disposition a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires et se substitue aux anciens procédés de protection.

À Loches, l'ancien secteur sauvegardé a été automatiquement transformé en site patrimonial remarquable.

Il avait été créé en 1968 dans le cadre de la loi Malraux, pour préserver son centre historique d'une étonnante richesse patrimoniale qui fait de Loches une cité médiévale d'exception. Dotée des deux labels *Ville d'art et d'histoire* et *Les plus beaux détours de France*, la ville de Loches est l'une des rares villes françaises à posséder encore la quasi-totalité de ses remparts du XIIe siècle.

En 2016, son périmètre a été étendu afin d'intégrer le quartier de l'ancien palais de justice (place de Verdun, rue Lamblardie, avenue du Général de Gaulle et avenue des Bas-Clos), ainsi que le jardin public qui offre une vue panoramique sur la cité royale.

Le site patrimonial remarquable constitue une enclave dans le territoire communal sur le

[RETOUR HAUT DE PAGE](#)



Le PSMV en vigueur ▾



TÉLÉCHARGEZ LE MAGAZINE

Voir tous les numéros

NOS PUBLICATIONS FACEBOOK >

La révision du PSMV en cours

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la ville de Loches a été instauré en 1979 et a besoin d'être repensé intégralement pour intégrer les usages de la vie moderne.

Pour un centre-ville agréable à vivre et attractif, bénéficiant d'une protection à la hauteur de son exceptionnelle qualité patrimoniale et architecturale

Objectifs de la révision du PSMV :

- › Revitalisation du cœur historique, qui abrite 150 commerces et porte l'identité unique de notre territoire.
- › Mieux connaître, protéger et valoriser le patrimoine.
- › Disposer d'un document d'urbanisme adapté au secteur ancien porteur d'un projet d'amélioration urbaine.

Les grandes étapes de la démarche de révision du PSMV

La révision du PSMV fait l'objet d'une concertation tout au long de la procédure et se déroule en deux grandes phases :

› **Une phase de diagnostic** consiste en la réalisation d'études architecturales, urbaines, historiques, patrimoniales et environnementales, et la tenue d'ateliers. Un inventaire de 200 à 300 immeubles sera dressé pour réaliser un descriptif historique, architectural et patrimonial.

Des acteurs du territoire seront aussi conviés à participer à des ateliers thématiques et un registre est à disposition à l'hôtel de ville pour recueillir les demandes.

› **Lors de la phase administrative et d'enquête publique**, chacun pourra s'exprimer sur le projet de révision. à l'issue de cette enquête, la Ville et les commissions locale et nationale des Secteurs sauvegardés se prononceront sur le projet de PSMV, dont l'approbation par arrêté préfectoral est prévue début 2024.

RETOUR HAUT DE PAGE



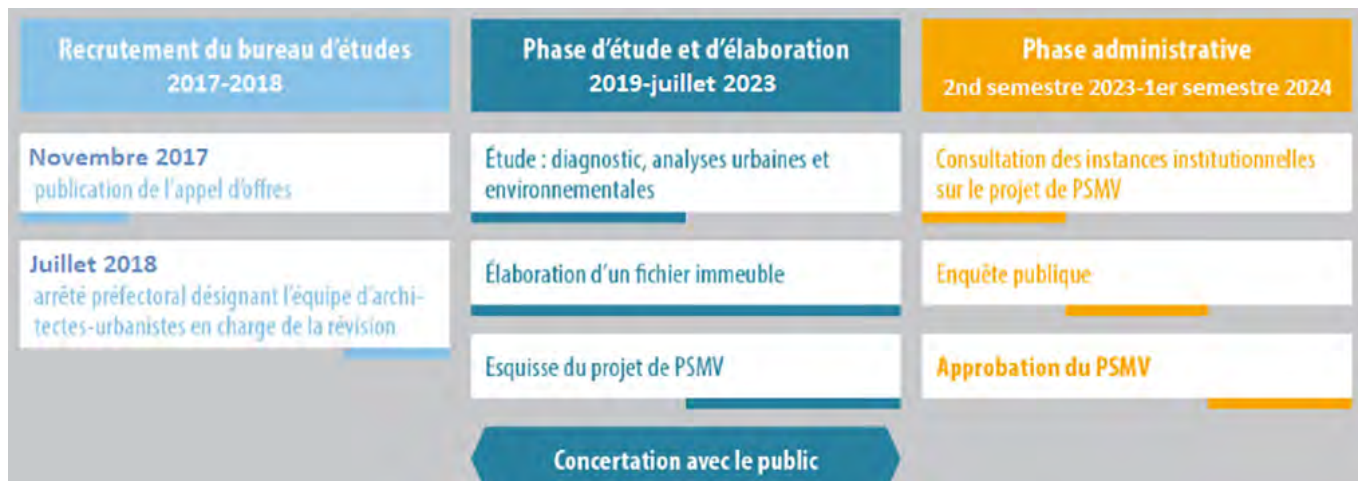
Les acteurs de la révision

La révision du PSMV fait l'objet d'un partenariat entre la Ville de Loches et l'État, représenté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France. Chacun participe financièrement à hauteur de 50 % pour un budget total de 400 000 € TTC.

Une équipe pluridisciplinaire bretonne a été mandatée pour conduire l'étude de révision du PSMV :

- Élodie Baizeau (architecte du patrimoine),
- K.urban (urbaniste),
- Onésime Paysages & Territoires (paysagiste),
- Bureau d'études I.D.E.A.L. (socio-économiste),
- Bureau d'études GRAHAL (ingénieur patrimonial et historien d'art),
- SAFEGE (géomaticien).


Le calendrier de la révision



Des envies pour valoriser ma ville ? Je participe !

Un registre est à votre disposition à l'hôtel de ville pour recueillir vos demandes.

Documents à télécharger :

 Dossier de révision du PSMV présenté en réunion publique le 19 septembre 2019

 Dossier de révision du PSMV présenté en réunion publique le 4 octobre 2018

RETOUR HAUT DE PAGE

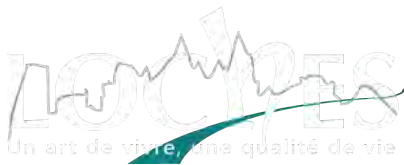


Comment entreprendre des travaux pendant la révision ?

Toute intervention dans le périmètre du site patrimonial remarquable – travaux intérieurs et extérieurs – nécessite une demande d'autorisation d'urbanisme ; une démarche indispensable pour l'harmonie de votre cadre de vie.

Pour toute question sur ce sujet, contactez le service Urbanisme de la ville de Loches :

[📞 02 47 91 19 56](tel:0247911956) [✉ ads@mairieloches.com](mailto:ads@mairieloches.com)



Mairie de Loches

Place de l'Hôtel de
Ville, 37600 Loches

02 47 91 19 50

NOUS

CONTACTER

PLAN D'ACCÈS

Horaires

d'ouverture :

lundi > jeudi : 9h-12h

/ 13h30-16h45

vendredi : 9h-12h /

13h30-16h

samedi : 9h-11h45

Météo Loches

mar.

mer.

jeu.



[Plan du site |](#)

[Mentions
légales](#)

[RETOUR HAUT DE PAGE](#)



Révision du règlement d'urbanisme du centre-ville historique de Loches

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 037-213701329-20230713-2023_07_47BILAN-AU

S'LO

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

*Des envies pour
valoriser ma ville ?*

Je participe !

Réunion publique
jeudi 4 octobre 2018
Moulin des Cordeliers
à 20h

Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la Ville de Loches a aujourd'hui près de 40 ans.

Depuis cette époque, Loches a profondément changé.

Ce document, qui fixe les règles d'urbanisme applicables en Site patrimonial remarquable (ancien secteur sauvegardé), doit aujourd'hui s'adapter à l'évolution des modes de vie.

Il s'agit tout à la fois de protéger et de mettre en valeur le centre historique et de faire en sorte que celui-ci reste habité, actif, accessible et attractif, pour les habitants comme pour les visiteurs.

La révision du PSMV qui débute aujourd'hui est l'occasion de réfléchir au centre-ville de demain et d'en prévoir les évolutions.

Pour prendre en compte vos préoccupations, répondre à vos questions et vous informer, nous vous invitons à une réunion de présentation de la démarche de cette révision qui sera expliquée par les chargés d'études le **jeudi 4 octobre à 20h, au Moulin des Cordeliers** (1 rue des Ponts).

Durant toute la procédure, un registre est à votre disposition à l'hôtel de ville pour recueillir vos demandes.



Service Urbanisme-Foncier
Tél : 02.47.91.19.56
Email : elouault@mairieloches.com

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du règlement d'urbanisme du centre-ville historique de Loches,
J'ai l'honneur de vous convier à une réunion destinée aux acteurs économiques :

Lundi 8 octobre 2018 de 18h à 20h
Centre Maurice Aquilon - Salle Panoramix
13 rue du Docteur Martinais - LOCHES

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville de Loches a aujourd'hui près de 40 ans. Depuis cette époque, Loches a profondément changé.

Ce document, qui fixe les règles d'urbanisme applicables en Site patrimonial remarquable (ancien secteur sauvegardé), doit aujourd'hui s'adapter à l'évolution des modes de vie.

Il s'agit tout à la fois de protéger et de mettre en valeur le centre historique et de faire en sorte que celui-ci reste habité, actif, accessible et attractif, pour les habitants comme pour les visiteurs.

La révision du PSMV qui débute aujourd'hui est l'occasion de réfléchir au centre-ville de demain et d'en prévoir les évolutions.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc ANGENAULT, Maire de Loches
Par délégation du Maire,



Chantal JAMIN, 5^{ème} Adjoint.

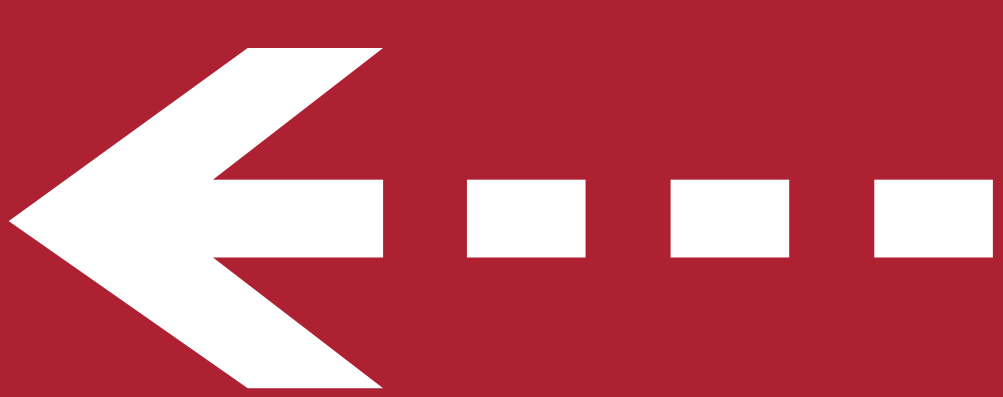


EXPOSITION

MA VILLE, MON PATRIMOINE

regards d'écoliers

21 septembre > 11 novembre 2019



Accès libre tous les jours de 10h à 18h

Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

⇒ Une participation active des habitants pour une valorisation durable du centre-ville historique

Se doter de nouveaux outils pour mieux répondre aux besoins des habitants de la cité patrimoniale

Poursuivre la valorisation du patrimoine des habitants de la ville de Loches, tel est l'objectif de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Loches engagée depuis septembre dernier.

En lien avec l'architecte des bâtiments de France, la révision de cette servitude, qui régit l'occupation des sols au sein du cœur historique de la ville, doit permettre d'adapter le cadre, le conseil et les aides pour préserver la valeur patrimoniale et faciliter les pratiques contemporaines qui font l'attrait et la qualité du cadre de vie de Loches.

À partir d'un diagnostic participatif pour un outil commun de valorisation de notre patrimoine

Basé sur un diagnostic exhaustif et une large concertation, cet outil guide devra mieux accompagner les projets, individuels ou collectifs. Il se veut un outil commun partagé ; à l'attention de l'ensemble des habitants, et en particuliers à celle des propriétaires et des services instructeurs de la ville et de l'Etat.

Vous avez eu l'occasion de rencontrer l'équipe Baizeau Architecte SARL, mandatée pour cette mission. Ce groupement d'architecte, historien, paysagiste, urbaniste et socio-économiste a jusqu'à présent analysé le patrimoine bâti depuis l'espace public du secteur patrimonial et le patrimoine perçu et vécu à travers l'observation et le recueil de

paroles d'acteurs et d'habitants du territoire entre octobre et février dernier.

Afin de poursuivre la phase d'inventaire du Site Patrimonial Remarquable, ces professionnels entament la visite d'immeubles à partir de ce mois de mai.

À partir de ce mois de mai 2019, une visite à l'immeuble

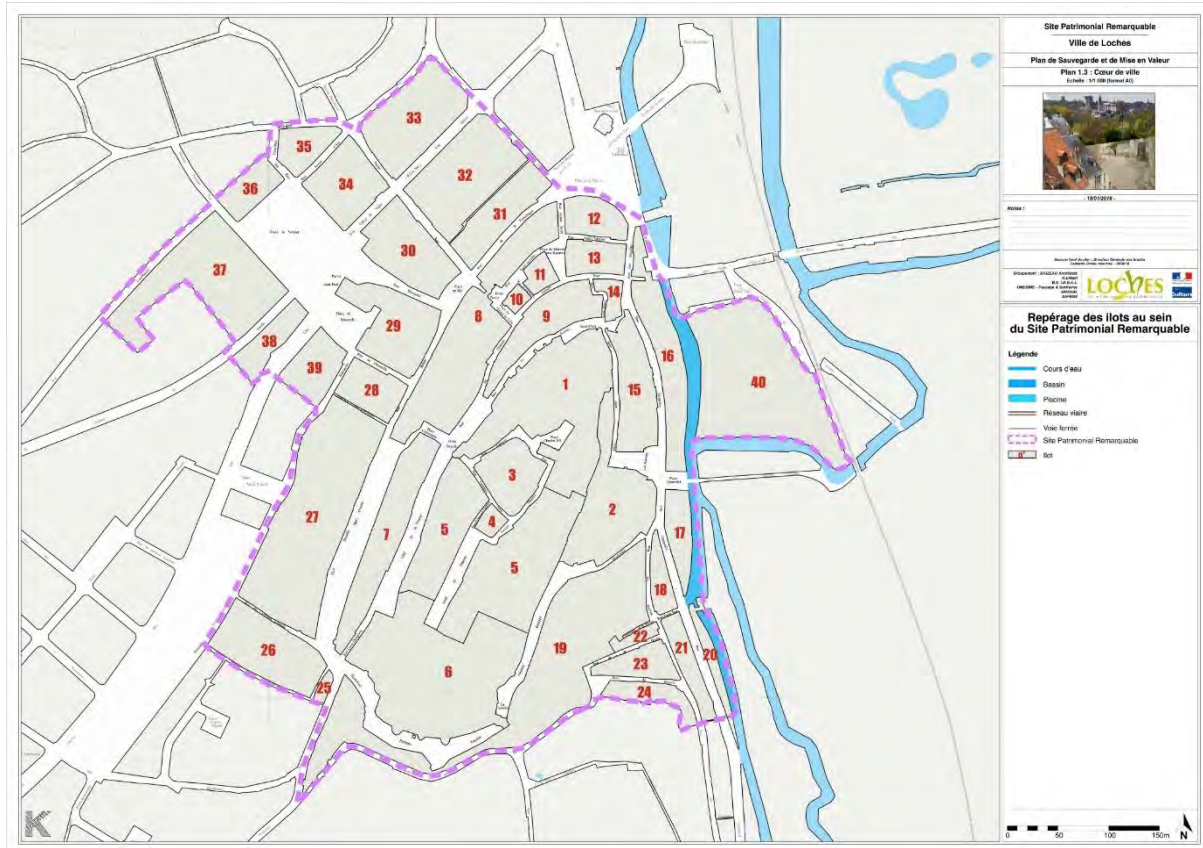
En relevant les qualités patrimoniales existantes de l'immeuble, cet inventaire aboutira à la réalisation d'une base de connaissance approfondie pour servir le projet global de mise en valeur du patrimoine lochois. Ce travail d'analyse permettra aussi d'adapter les prescriptions réglementaires actuelles afin de valoriser les éléments de patrimoine sans figer les capacités d'évolution

Les visites se déroulant par ilot d'immeubles (selon la carte au verso). Nous vous remercions par avance pour votre participation à cette phase de l'étude en nous transmettant vos coordonnées, afin que nous soyons en capacité de convenir ensemble de la date de cette visite.

Sous votre regard, la visite sera conduite par deux chargés de mission qui vous présenteront l'habilitation du ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que celle de monsieur le Maire pour réaliser, dans le plus grand respect du caractère privé de votre bien, les visites des intérieurs d'immeubles (des caves aux greniers) dans le cadre des articles R.313-33 à R.313-37 du code de l'urbanisme. Enfin, nous vous serions infiniment reconnaissant si vous étiez dans la

capacité de nous mettre à disposition les plans de géomètre ou de maître d'œuvre afférant à votre immeuble si vous les avez, ainsi que toute documentation que vous estimerez utile à leur compréhension et de leur réserver votre meilleur accueil afin de faciliter la

réalisation de ce travail qui doit aboutir à la restitution d'un outil pertinent et adapté à la mise en valeur de votre bien immobilier et de votre cadre de vie, inscrits dans le Site Patrimonial Remarquable de Loches, d'ores et déjà reconnu.



Informations pratiques

Vous êtes propriétaire ou locataire au sein du secteur d'étude (carte ci-dessus). **Les visites des auront lieu dès mai 2019 jusqu'à fin 2020.** Afin de convenir d'un horaire de visite, vous êtes invité à transmettre vos coordonnées (nom, adresse postale, téléphone et courriel) à votre interlocuteur privilégié au sein du cabinet Baizeau Architecte SARL :

Mme Edwige KRIER : 09.51.27.27.30
ekrier@baizeau-architecte.fr

Pour toute question relative à cette mission, vous pouvez aussi contacter les services de la municipalité aux coordonnées suivantes :

Pôle Urbanisme-Foncier : 02.47.91.19.56
ads@mairieloches.com

**A l'attention des résidents
du Secteur Sauvegardé
37600 LOCHES**

Rennes, le 25 mai 2021

Référence : **Révision du secteur sauvegardé du cœur de ville de Loches (règlement d'urbanisme du Site Patrimonial Remarquable) – Réalisation de 300 fiches immeubles**

Objet : **Visite de l'immeuble**

Pièces jointes : **Lettre de mission de la Ville de Loches**

Madame, Monsieur,

Missionnées par la Ville de Loches et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire pour la **révision de votre secteur sauvegardé relatif à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine**, nous devons réaliser une série de « fiches à l'immeuble » pour rapporter les qualités du bâti et sa valeur patrimoniale afin d'adapter la réglementation en vigueur aux besoins actuels.

Depuis 2019, vous êtes déjà plus d'une centaine de propriétaires lochois à nous avoir fait confiance en nous ouvrant vos portes et votre bien fait partie des trois cents propriétés sélectionnées. C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons aujourd'hui pour vous demander la visite de vos bâtiments.

Pour ce faire, quelques précisions :



Un outil uniquement destiné aux propriétaires concernés et ne sera visible que par les services compétents de la ville et de la DRAC, ainsi qu'aux notaires. En aucun cas, il ne sera diffusé publiquement.



Moment d'échanges privilégiés afin de mieux connaître votre bâti et son environnement, éventuellement d'intégrer vos attentes.



Remise en question des éléments identifiés comme à démolir dans le règlement en vigueur.

Sans visite, la parcelle devra conserver son règlement établi depuis 1979. Pour information : les premières visites ont déjà permis de dégrever certaines contraintes.



Mission exclusivement liée à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Nous nous faisons une priorité de préserver votre intimité en ayant pour seul objectif la lecture architecturale de votre propriété. Il ne s'agit en aucune façon d'un quelconque contrôle.

La visite, effectuée par un binôme constitué par les membres de l'équipe, doit se dérouler avec l'accord du propriétaire et du locataire, dans les extérieurs et les intérieurs des bâtiments. Afin de préparer au mieux leur venue, nous vous remercions de bien vouloir :

- Transmettre les coordonnées des résidents/locataires (nom et n° de téléphone et/ou adresse mail) ; pour nous permettre de les prévenir ;
- Préciser si vous disposez de photographies ou de plans anciens pouvant intéresser l'étude.

Les dates de visites programmées sont les suivantes et sous réserve du contexte sanitaire et de son évolution :

JUILLET 2021	SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021
Mercredi 21 juillet	Mercredi 22 septembre	Mercredi 13 octobre	Mercredi 24 novembre	Mercredi 15 décembre
Jeudi 22 juillet	Jeudi 23 septembre	Jeudi 14 octobre	Jeudi 25 novembre	Jeudi 16 décembre
Vendredi 23 juillet	Vendredi 24 septembre	Vendredi 15 octobre	Vendredi 26 novembre	Vendredi 17 décembre

Lors de la visite, il est demandé aux deux parties, un respect strict du protocole sanitaire et notamment :

- Si possible aération du logement 20min avant la visite
- Port du masque obligatoire
- Respect des gestes barrières et des règles sanitaires
- Désinfection au gel hydroalcoolique des mains avant et après la visite.

La visite sera annulée si l'une des deux parties présente des symptômes de la COVID-19 ou a été cas contact dans les jours précédents la visite.

Contact pour programmer ensemble la visite :
Agence BAIZEAU Architecte 24 avenue Henri Fréville 35200 RENNES
09 51 27 27 30 contact@baizeau-architecte.fr

En espérant retenir votre attention et dans l'attente de vos retours, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Élodie BAIZEAU — Architecte du Patrimoine
Mandataire du groupement chargé d'étude

BAIZEAU ARCHITECTE
ARCHITECTE DU PATRIMOINE
ARCHEOLOGUE
9 rue de Suede - 35200 RENNES
09 51 27 27 30 - contact@baizeau-architecte.fr
SARL d'Architecture - Architecte DE MINOP
N°Ordre des Architectes : breS01382 - S13166
511 353 799 RCS RENNES - N° siret 511 353 799 000 22

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur prescrit par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2016 et qui vous a été présenté lors d'une 1^{re} réunion publique le 4 octobre 2018, les prestataires, missionnés par la ville de Loches et le ministère de la Culture, entament leur travail d'analyse et de terrain.

Afin d'apporter des éléments de connaissance concrets sur l'urbanisme, le paysage et l'architecture de notre commune et de rapporter un diagnostic précis, ils seront amenés à sillonner le territoire et à se mettre en rapport avec vous, habitants.

De plus, cette mission se conclura par la réalisation de fiches immeubles à l'aide de visites complètes des bâtiments. Ces documents intéressent en premier lieu les propriétaires, mais aussi les maîtres d'œuvre, le service instructeur de la ville et les services de l'État, en expliquant, de façon pédagogique, la valeur patrimoniale des éléments extérieurs et intérieurs des immeubles, les adaptations face aux usages ainsi que les altérations constatées.

Dans le cadre de ces missions qui se dérouleront sur deux ans, nous sollicitons votre soutien pour permettre la réalisation de ce travail et offrir le meilleur accueil aux membres du groupement désignés ci-dessous :

Organisme	Nom du référent	Fonction
BAIZEAU ARCHITECTE SARL	Élodie BAIZEAU	Architecte du Patrimoine
K.urban	Rodolphe PÉCHARD	Urbaniste
ONÉSIME	Marie GUENGANT-JIRA	Paysagiste
BE IDÉAL	Myriam VINAGRE	Sociologue
BE GRAHAL	Charles COTTERET	Historien

Pour toute question sur cette étude, vous pouvez également contacter les services de la municipalité (Services Techniques) aux coordonnées suivantes :

- Madame Marina BRACQUEMOND, gestionnaire du Pôle Urbanisme-Foncier ;
02.47.91.19.56 – mbracquemond@mairieloches.com ;
- Madame Emilie LOUAULT, directrice-adjointe des services techniques, responsable de l'aménagement – elouault@mairieloches.com .

Comptant par avance sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations très distinguées.

Fait à LOCHES, le 29 OCT. 2018
« Pour servir et faire valoir ce que de droit »
Monsieur Marc ANGENAULT,
Maire de LOCHES.



LETTRE DE MISSION
(Actualisation mai 2021)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur prescrit par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2016 et qui vous a été présenté lors d'une 1^{re} réunion publique le 4 octobre 2018, les prestataires, missionnés par la ville de Loches et le ministère de la Culture, entament leur travail d'analyse et de terrain.

Afin d'apporter des éléments de connaissance concrets sur l'urbanisme, le paysage et l'architecture de notre commune et de rapporter un diagnostic précis, ils seront amenés à sillonner le territoire et à se mettre en rapport avec vous, habitants.

De plus, cette mission se conclura par la réalisation de fiches immeubles à l'aide de visites complètes des bâtiments. Ces documents intéressent en premier lieu les propriétaires, mais aussi les maîtres d'œuvre, le service instructeur de la ville et les services de l'État, en expliquant, de façon pédagogique, la valeur patrimoniale des éléments extérieurs et intérieurs des immeubles, les adaptations face aux usages ainsi que les altérations constatées.

Dans le cadre de ces missions qui se déroulent depuis plus de deux ans, nous sollicitons votre soutien pour permettre la réalisation de ce travail et offrir le meilleur accueil aux membres du groupement désignés ci-dessous :

Organisme	Nom du référent	Fonction
BAIZEAU ARCHITECTE SARL	Élodie BAIZEAU	Architecte du Patrimoine
K.urban	Rodolphe PÉCHARD	Urbaniste
ONÉSIME	Marie GUENGANT-JIRA	Paysagiste
BE IDÉAL	Myriam VINAGRE	Sociologue
BE GRAHAL	Charles COTTERET	Historien

Pour toute question sur cette étude, vous pouvez également contacter le service Aménagement de la ville de Loches aux coordonnées suivantes :

- Marina BRACQUEMOND, responsable de l'Urbanisme et du Foncier : 02.47.91.28.88 – mbracquemond@mairieloches.com ;
- Patrice GASSER, Directeur général-adjoint en charge de l'Aménagement – pgasser@mairieloches.com .

Comptant par avance sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations très distinguées.

Fait à LOCHES, le 28 MAI 2021
« Pour servir et faire valoir ce que de droit »
Monsieur Marc ANGENAULT,
Maire de LOCHES.

